ecdpm's

Volume 3 - Numéro 7
juillet / août 2014

GREAT insights

GOVERNANCE · REGIONAL INTEGRATION · ECONOMICS · AGRICULTURE · TRADE

Secteur extractif : perspectives africaines

En vedette :

S.E. Fatima Haram Acyl
Commissaire de l'Union africaine en charge du commerce et de l'industrie

S.E. Sam Russ
Ministre adjoint aux opérations du Ministère libérien des terres, des mines et de l'énergie

Dr. Carlos Lopes
Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique

Version française

WWW.ECDPM.ORG/GREAT

Secteur extractif : Perspectives africaines

En vedette

4 Interview avec S.E. Fatima Haram Acyl
Commissaire de l'Union africaine en charge du commerce et de l'industrie

6 Miser sur l'industrie extractive en Afrique pour une transformation économique inclusive
Dr Carlos Lopes, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique

9 Réforme réglementaire du secteur minier libérien: trouver le juste équilibre
S.E. Sam Russ, Ministre adjoint aux opérations du Ministère libérien des terres, des mines et de l'énergie

La dimension régionale

11 Quelle place pour l'intégration régionale dans le développement des filières?
Isabelle Ramdoo, Directrice adjointe du programme de transformation économique

15 Le rôle de la coopération régionale dans le contexte petrolier en Afrique de l'Ouest
Dr. Alain Fogue Tedom, Directeur du CAPED et Fabrice Noah Noh, l'Université de Yaoundé II

18 Le secteur extractif au sein de l'UEMOA: Dynamiques régionales et levier de croissance
Emile Bangraogo Kabore, l'UEMOA

La dimension locale

21 Extraction de l'or et partage des valeurs: soutenir le développement et les communautés
Nick Holland, PDG de la société sud-africaine Gold Fields

25 La légitimité de l'artisanat minier en RDC: Le cas du Kivu
Zechariah Bulakali, chercheur mines et Point focal IPIS en République Démocratique du Congo

28 Madagascar – poser les fondements des industries extractives
Toky Ravoavy, consultant secteur extractif et développement local, Madagascar

31 Le secteur extractif et la société civile environnementale à Madagascar
Ndranto Razakamanarina, Président de l'Alliance Voahary Gasy (AVG), plateforme de la société civile malgache pour l'environnement, et Holly Rakotondralambo, Leader de la Commission Mines et Industries extractives d'AVG, Madagascar

Rubriques

3 Editorial

34 Le point sur les APE

36 Dernières parutions

Colophon

GREAT insights est un magazine mensuel de l'ECDPM couvrant plusieurs thèmes (gouvernance, intégration régionale, économie, agriculture et commerce - en bref GREAT, acronyme anglais) liés au développement économique de l'Afrique et du monde en développement. GREAT insights rassemble des analyses d'experts et des commentaires d'un large éventail de parties prenantes présentant des perspectives différentes.

GREAT insights est publié par l'ECDPM

Rédacteur :
Sanoussi Bilal
sb@ecdpm.org
Rédactrice invitée :
Isabelle Ramdoo
ir@ecdpm.org
Co-rédactrice :
Pamela O'Hanlon
poh@ecdpm.org
Traduction :
Patrice Deladrier
Révision :
Jacques van Laar, ECDPM

Design, production et mise en page:
Claudia Backes, ECDPM
Yasmine Medjadji, YM Design

Photos: thinkstock.com sauf pages 6,16,19,26,29 et 32: Flickr.com. Page 12: African Economic Outlook 2014. Portrait photos fournies par les auteurs.

SIEGE
Onze Lieve Vrouweplein 21
6211 HE Maastricht
Pays-Bas
Tel +31 (0) 43 350 29 00
Fax +31 (0) 43 350 29 02

BUREAU DE BRUXELLES
Rue Archimède 5
1000 Bruxelles
Belgique
Tel +32 (0) 2 237 43 10
Fax +32 (0) 2 237 43 19

Pour de plus amples informations ou pour vous abonner à nos bulletins électroniques, veuillez consulter www.ecdpm.org/subscribe. Pour commander un exemplaire d'une publication de l'ECDPM, info e-mail @ ecdpm.org

Cette publication bénéficie du soutien structurel des partenaires suivants de l'ECDPM : Pays-Bas, Belgique, Finlande, Irlande, Luxembourg, Portugal, Suède, Suisse, Autriche et Royaume-Uni.

ISSN: 2215-0593 (imprimé)
2213-0063 (en ligne)

Droits d'auteur :
Aucune autorisation préalable n'est requise pour la citation, la traduction ou la reproduction partielle du contenu de cette publication à condition que la source soit dûment citée.

Editorial

Les relations entre le secteur des industries extractives et le développement sont complexes et le plus souvent abordées par deux biais : celui de la gouvernance (ou la gestion) des ressources gazières, pétrolières et minières, et les liens entre le secteur extractif et le reste de l'économie.

La communauté internationale porte une attention grandissante à la gouvernance des ressources naturelles. Cela englobe des réglementations (par exemple la loi U.S. Dodd Frank, directives de l'UE), des codes de bonne conduite et d'autres initiatives (telles que ITIE, le guide OCDE sur le devoir du diligence, la communication récente de l'UE sur les minerais du conflit), ainsi que les interventions des bailleurs de fonds et des institutions internationales comme le FMI et la Banque mondiale.

Cette préoccupation est essentielle puisque il n'y a pas de développement inclusif et durable sans une qualité de gouvernance et de gestion des ressources naturelles (et de leurs revenus) suffisante. Toutefois, la bonne gouvernance ne suffit pas à assurer une transformation structurelle inclusive au profit du développement. Trop souvent, les industries extractives restent un secteur enclavé, avec peu de considérations accordées aux interactions avec les autres secteurs et autres politiques.

C'est ce défi qui est prioritaire pour les gouvernements et régions en Afrique : comment mieux tirer parti du potentiel de développement du secteur extractif, non seulement par l'amélioration de sa gouvernance en général, mais surtout en développant et favorisant les synergies et liens de ce secteur avec les autres, afin qu'il contribue effectivement à une transformation économique inclusive et durable.

Le présent numéro de *GREAT insights* porte sur plusieurs questions clés et défis qui sont à l'ordre du jour, en mettant l'accent sur les perspectives continentales et sous régionales, ainsi que les actions concrètes relatives à la réalisation de ces objectifs.

Dans un entretien exclusif, la Commissaire Acyl de la Commission de l'Union africaine souligne la place essentielle du secteur extractif dans la transformation industrielle de l'Afrique ainsi que le rôle primordial de la CUA dans ce contexte. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies, Dr. Carlos Lopes, souligne le rôle transformateur que les ressources extractives peuvent jouer dans la reformulation du paysage économique en Afrique, à condition de prendre en compte les facteurs structurels clés.

Ce numéro jette aussi un coup de projecteur sur des initiatives nationales, notamment les cas du Libéria, de Madagascar et de la RDC, en portant une attention particulière aux réformes et autres initiatives qui soutiennent le processus de transformation, à l'établissement d'un dialogue durable, aux questions environnementales et aux défis relatifs à l'exploitation artisanale des mines. À l'échelle régionale, le rôle complémentaire de l'intégration régionale dans la transformation économique par le biais du secteur extractif est mis en avant. Et pour finir, le secteur privé apporte son point de vue sur la contribution de l'industrie extractive au développement, à travers le concept de la valeur partagée au profit des communautés.

Nous espérons que vous trouvez les articles éclairants, et nous vous invitons à nous faire suivre vos commentaires et suggestions.

Dr. San Bilal (Rédacteur) est Responsable du Programme sur la Transformation économique à l'ECDPM.

Isabelle Ramdoo (Rédactrice invitée) est Directrice adjointe du Programme sur la Transformation économique à l'ECDPM.

INTERVIEW

S.E. Fatima Haram Acyl, Commissaire de l'Union africaine en charge du commerce et de l'industrie, a accordé un entretien à notre rédactrice invitée, Isabelle Ramdoo, sur la place de l'industrie extractive dans la transformation industrielle de l'Afrique.

L'an dernier, le 50ème anniversaire de l'Union africaine (UA) a impulsé un mouvement de renaissance de l'Afrique tandis que l'Agenda 2063 plaçait l'industrie extractive au cœur de la transformation industrielle du continent. Puis-je vous demander quels axes prioritaires les pays se sont fixés pour exploiter leur potentiel minier ?

Commissaire Fatima Haram Acyl :
L'Afrique doit impérativement réformer ses structures. Cette transformation structurelle conditionne la croissance et le développement économiques nécessaires à la création d'emplois durables qui amélioreront le bien-être des Africains. Cette transformation dépend de la gestion et de l'utilisation efficaces des ressources naturelles africaines, et en particulier des ressources minérales et de l'industrie extractive.

Pour exploiter pleinement leurs ressources minérales, les gouvernements africains doivent mener une politique d'extraction minière sous-tendue par deux objectifs :

- premièrement, le financement de la croissance et du développement économiques. Les gouvernements doivent en effet veiller à ce que les ressources minérales leur apportent des revenus et des recettes adéquates, qu'ils pourront réinvestir dans des infrastructures essentielles, de même que dans la santé et l'éducation des citoyens, deux aspects fondamentaux du développement ; et
- deuxièmement, jeter les bases et les fondements de l'industrialisation et de la transformation économique de leur pays, grâce à la valorisation de ces ressources naturelles et la multiplication des liens entre celles-ci et les économies locales.

En 2009, les Chefs d'État de l'UA ont entériné la Vision minière pour l'Afrique (VMA), qui constitue le principal cadre continental en faveur d'une exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minières. Dans quelle mesure cette vision est-elle aujourd'hui traduite en actes ? Et dans quelle mesure les pays et les régions ont-ils intégré ce cadre dans leurs propres processus régionaux et nationaux ?

Je tiens tout d'abord à adresser mes remerciements aux pays qui ont pleinement adhéré à cette Vision minière pour l'Afrique, dont l'objectif est d'assurer une gestion efficace des ressources naturelles africaines, au service du développement et de la transformation structurelle de notre continent, et pas seulement d'un accroissement des recettes. Cette vision commune est celle d'un secteur minier africain fondé sur la connaissance, catalyseur et contribuant à une large croissance et au développement, qui s'intègre pleinement à un marché africain commun à travers :

(i) une interdépendance en aval dans l'enrichissement des minerais et la production ;
(ii) une interdépendance en amont des biens d'équipement miniers, des consommables et des industries de services ;
(iii) des liens avec les infrastructures, l'énergie, la logistique, les communications, l'eau et le développement technologique, ce qu'on appelle le développement des ressources humaines et la recherche-développement (R&D) ;
(iv) des partenariats mutuellement bénéfiques entre l'État, le secteur privé, la société civile, les communautés locales et d'autres acteurs ;
(v) une connaissance exhaustive du patrimoine minier ;
(vi) et dernier point, et non des moindres, un secteur minier durable et bien régi qui produit effectivement et génère des rentes sur les ressources, qui est sûr, sain, tient compte des aspects genre et ethnie, de l'environnement, et qui est socialement responsable.

> ‘...transformation structurelle conditionne la croissance et le développement économiques nécessaires à la création d'emplois durables qui amélioreront le bien-être des Africains.’

Depuis son adoption, la Vision minière pour l'Afrique est concrètement devenue le cadre de référence du développement des ressources minières sur notre continent. Pour l'heure, la Commission de l'Union africaine (CUA) interagit avec les principales parties prenantes via le Centre africain du développement minier (CADM). Parmi les principales parties prenantes associées à la mise en œuvre de la VMA figurent le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la Banque africaine de développement et la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies. La VMA est actuellement utilisée par plusieurs pays africains, tels que le Mozambique, l'Éthiopie, le Lesotho et la Tanzanie pour réformer leurs propres politiques et cadres juridiques et réglementaires miniers ainsi que par certaines Communautés économiques régionales (CER) pour harmoniser leurs stratégies politiques en matière d'exploitation minière.

La richesse de leur sous-sol n'a guère profité à de nombreux pays africains. Quels sont les défis qu'ils doivent encore relever pour inciter l'industrie extractive à contribuer à leur développement durable ? Quelle place la Commission de l'UA (CUA) devrait-elle occuper dans l'appui aux réformes en cours ?

Si les pays africains n'ont pas réussi à mettre en œuvre des politiques qui leur auraient permis d'optimiser l'usage des ressources minérales au profit d'un développement durable, c'est par manque de capacités, notamment au niveau de la gestion de l'industrie proprement dite, mais aussi de la gestion économique au sens large pour assurer l'expansion économique. Des failles dans leur gouvernance ont en outre empêché les pays africains de gérer efficacement leurs ressources. D'où l'impérieuse nécessité de remédier à ces problèmes de capacités et de gouvernance.

Par ailleurs, les gouvernements africains ne disposent ni des ressources ni des aptitudes nécessaires à une exploitation complète et optimisée des ressources naturelles du continent. Ils ont besoin d'investissements privés, de capitaux privés, des technologies, du savoir-faire et des capacités entrepreneuriales du secteur privé.

La CUA se propose de convertir la volonté politique en solutions communes à ces défis. La Vision minière pour l'Afrique encadre l'assistance technique fournie par l'entremise du CADM et d'autres partenaires, en assurant l'appropriation de ces interventions par les gouvernements africains. La CUA continuera d'insuffler une dynamique politique à ces réformes et de suivre et de mutualiser les avancées et les bonnes pratiques au fur et à mesure de leur évolution.

La conversion des ressources minières en grandes perspectives économiques dépendra également de la mise en œuvre d'autres réformes essentielles, telles que celles énoncées dans le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), le Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain (BIAT) et le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA). Quelles initiatives ont été prises pour trouver des synergies et des complémentarités entre l'industrie extractive et ces divers plans et programmes afin de créer des liens et de libérer le potentiel économique ?

Comme vous le savez, AIDA, BIAT et la VMA sont des initiatives industrielles et commerciales prises par la Commission de l'UA ; leur mise en œuvre bénéficie donc déjà de nombreuses collaborations et synergies entre les différents services de la Commission.

D'autres synergies interservices existent par ailleurs autour de cadres connexes comme le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA). La CUA est en train d'élaborer une stratégie des produits de base africains, par exemple, afin d'aborder la problématique dans sa globalité en s'appuyant sur l'ensemble des initiatives infrastructurelles, agricoles, industrielles et commerciales car il est clair que des complémentarités existent entre ces cadres et l'objectif commun de mutation structurelle de l'Afrique. Tous ces cadres s'inscrivent par ailleurs dans le plan stratégique 2014-2017 de l'UA et sont des composantes essentielles de l'Agenda 2063. Tous doivent par conséquent être mis en œuvre en gardant à l'esprit l'objectif commun, à savoir la transformation structurelle de l'Afrique et le développement économique du continent.

Miser sur l'industrie extractive en Afrique pour une transformation économique inclusive

L'Afrique dispose de réserves en minerais parmi les plus importantes au monde, avec trois-quarts des ressources mondiales de platine, la moitié des diamants et du chrome et un cinquième de l'or et de l'uranium. Le continent peut également se targuer de posséder de vastes réserves de charbon, de cuivre, de cobalt et de minerai de fer et d'abriter d'immenses réserves de gaz et de pétrole. Ces ressources représentent une part significative des exportations de la moitié des pays africains.

Malgré plus d'un demi-millénaire d'exploitation commerciale de ces ressources, le continent demeure l'une des régions géologiques les moins connues de la planète ; la valeur et l'ampleur totale des réserves minières à découvrir restent de l'ordre de la conjecture. S'il faut en croire les récentes découvertes de fer, de gaz, d'or et de charbon en Guinée, au Ghana, au Liberia, en Tanzanie et au Mozambique, l'abondance des ressources minières africaines permettrait de financer l'agenda de transformation du continent. Les minerais pourraient changer la donne, s'ils étaient transformés pour contribuer effectivement au développement humain. Pour l'instant, le secteur minier africain représente tout juste 10% de la production mondiale. On dit également qu'à l'échelle planétaire, 80% des projets miniers concernent quatre ressources minérales essentielles : le minerai de fer, le cuivre, l'or et le nickel, tous présents en Afrique. Le continent apparaît donc encore comme le futur terrain de jeu des industries extractives.

Paradoxalement, la plupart des pays africains les plus riches en ressources figurent parmi les plus mal lotis de l'Indice de développement humain. L'Angola, notamment, avec un des taux de mortalité maternelle les plus élevés au monde, la Guinée équatoriale, avec un des taux de mortalité infantile les plus élevés au monde et la République démocratique du Congo figurent en bas de classement dans tous les domaines considérés par l'indice. C'est le Niger, le plus gros exportateur d'uranium, qui occupe la dernière place.

Les mauvais résultats des économies riches en minéraux sont liés à divers facteurs : un secteur extractif africain faiblement intégré à l'activité socio-économique nationale ; des exportations de matières premières à faible ou sans valeur ajoutée ; des liens ténus en amont et en aval avec le reste de l'économie. Les effets du « syndrome hollandais » de même que la faiblesse des cadres juridique et réglementaire ont en outre aggravé la situation en compromettant la transparence et la redevabilité. On estime le volume des flux financiers illicites à 50 milliards de dollars par an au cours des dix dernières années, soit davantage que l'aide bilatérale versée par les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à la région. Ce chiffre inclut les ententes sur les prix et l'évasion fiscale. Entre 2005 et 2009, par exemple, un demi-million de salariés des mines de cuivre zambiennes avaient un taux d'imposition supérieur à celui des sociétés minières multinationales opérant

> Les minerais pourraient changer la donne, s'ils étaient transformés pour contribuer effectivement au développement humain.

dans le pays. Inutile de dire que le continent a été grugé de montants astronomiques qu'il aurait pu utiliser pour booster le développement humain et investir dans des infrastructures ou la fourniture de services.

Malgré ces nombreux défis, de réels signes de changement apparaissent. Le paysage géopolitique de même que la situation régionale et nationale évoluent, permettant de mobiliser l'industrie extractive du continent au profit d'une transformation économique inclusive. En schématisant, on peut répartir les éléments de changement en deux catégories : les facteurs structurels et l'évolution de la posture politique.

Exploiter les principaux facteurs structurels

Ces dix dernières années ont été marquées par un super-cycle du prix des matières premières, induit par une très forte demande de ressources minérales à l'échelle mondiale, et en particulier de la part d'économies émergentes comme l'Inde et la Chine. Cette demande a suscité de nouveaux partenariats et modifié la façon de faire des affaires en créant des opportunités économiques sans précédent. Pour être en véritable position de force dans les négociations, l'Afrique doit maximiser la demande de matières premières minérales. Chaque fois qu'elle est en position de force, elle doit imposer l'enrichissement local des minerais et négocier des accords de licence plus favorables. Le Botswana est un exemple à méditer : il a connu près d'un demi-siècle de croissance économique ininterrompue grâce aux revenus du diamant et à la valorisation de ce produit au travers de sa joint venture avec De Beers. Le diamant reste le principal moteur de l'économie botswanaise, puisqu'il représente bon an mal an environ 70% des recettes d'exportation du pays, 50% des recettes publiques et 40% du PIB.

Les filières mondiales aussi ont évolué pour mieux s'interconnecter. Aujourd'hui, il n'est pas rare que divers stades et activités d'une même chaîne de production soient répartis dans plusieurs pays. Les économies africaines peuvent profiter de ces opportunités en s'insérant à un niveau de la chaîne, en renforçant leurs capacités dans des tâches spécifiques, sur une base concurrentielle mondiale ou dans le cadre d'une plus large stratégie de diversification à partir de leurs exportations de ressources. Il s'agit donc de saisir ces occasions pour moderniser et pérenniser les emplois, stimuler une croissance inclusive en s'orientant vers des produits à plus forte valeur ajoutée, améliorer les compétences et les aptitudes, et donner accès à la connaissance, à des infrastructures et aux technologies. L'Afrique pourra ainsi entrer plus facilement sur de nouveaux marchés offrant des possibilités d'emploi productif et reprendre des filières mondiales à des pays comme la Chine, l'Inde et Taïwan, où le coût de la main-d'œuvre augmente.

Traditionnellement, on associe volontiers l'industrie minière africaine à des entreprises non africaines, du fait même que les minéraux extraits sont expédiés en vrac vers d'autres continents. L'intégration régionale pourrait étendre les liens continentaux par-delà la filière minière proprement dite en ajoutant des liens en amont, secondaires et latéraux pour désenclaver le secteur minier africain. En investissant dans des couloirs de développement régionaux (dans le cadre des négociations sur les contrats miniers), on pourrait réduire la fracture de développement infrastructurelle. Le couloir de développement Conakry/Buchanan qui recouvre la Guinée, le Liberia et la Côte d'Ivoire doit faciliter l'exploitation de grands gisements de minerais dans le sud de la Guinée, les relier à la ligne de chemin de fer Conakry/Kankan et relier les gisements de minerais situés à l'ouest de la Côte d'Ivoire au port libérien de Buchanan.

Évolution de la posture politique

Cela fait belle lurette que divers plans africains et stratégies nationales et régionales de développement envisagent les ressources extractives comme vecteur de modernisation de l'Afrique, à commencer par le Plan d'action de Lagos et, plus récemment, la Vision du régime miner pour l'Afrique, adoptée par les dirigeants de l'Union africaine.

Cette vision, contrôlée et dirigée par les Africains, propose un plan de réforme crédible de l'extraction minière, mais pas seulement. Elle invite à une exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minérales afin de soutenir le développement. Elle promeut la transformation et la valorisation locale des matières premières afin de constituer un capital humain, financier et institutionnel capable de survivre à l'épuisement de la ressource minière. Elle suggère par ailleurs un espace fiscal élargi et une fiscalité souple afin de permettre aux pays africains de mettre les rentes reçues au service du développement et d'apporter une valeur ajoutée par l'enrichissement local des minerais ; elle propose, enfin, une approche multisectorielle dans la politique minière de développement.

Des pays comme le Mozambique, l'Éthiopie et le Lesotho se réfèrent déjà à cette vision pour réformer leurs propres politiques minières, de même que leurs cadres juridique et réglementaire. La communauté internationale y adhère également.

> L'intégration régionale pourrait étendre les liens continentaux par-delà la filière minière proprement dite en ajoutant des liens en amont, secondaires et latéraux pour désenclaver le secteur minier africain.

Pour opérationnaliser cette vision et son plan d'action, un Centre africain de développement minier (CADM) a été mis sur pied, chargé de promouvoir le rôle transformationnel des ressources minérales par la multiplication des liens économiques et sociaux. Une des missions premières du CADM est de veiller à ce l'Afrique puisse correctement exprimer et intérioriser ses intérêts et ses préoccupations dans ce secteur lucratif. C'est le CADM, par exemple, qui coordonne les efforts de renforcement des capacités en vue de négocier de meilleurs contrats et d'obtenir de meilleurs accords au profit et pour la prospérité de chacun ; c'est lui aussi qui veille à ce que le secteur rende des comptes sur le plan écologique et social. C'est un organe central et stratégique de coordination, dont les missions vont de l'optimisation de l'espace politique à la montée en puissance des activités d'exploration géologique en passant par l'amélioration de la viabilité des petits sites miniers, la résorption des manquements graves dans la gouvernance des ressources naturelles, la création de liens avec les autres secteurs économiques et sociaux et la constitution d'une expertise en matière de recherche et d'analyse politique.

Les Africains reprennent manifestement les choses en mains. En Namibie, les investisseurs étrangers qui veulent exploiter des minerais doivent désormais conclure un partenariat avec un organisme public minier ; la République démocratique du Congo est en train de revoir son code minier afin de permettre à l'État de détenir au minimum 35% des parts des projets miniers. Profitant de la hausse des prix du cuivre sur les marchés internationaux, la Zambie est parvenue à porter l'impôt sur les sociétés minières à 35% et à introduire un impôt de 10% sur les bénéfices exceptionnels en sus des royalties sur la production qui s'élevaient déjà à 6%. Cette décision a rapporté 415 millions de dollars de recettes supplémentaires à l'État zambien.

Dans leur esprit, ces mesures récentes ne diffèrent pas de celles prises par la Mongolie, le Pérou, l'Indonésie, la Pologne, voire même les États-Unis afin d'accroître les impôts et les royalties. D'autres pays ont introduit des taxes à l'exportation sur les matières premières, ou sont en passe de le faire. En Indonésie, les intérêts étrangers sont plafonnés à 49%, au bout de dix années d'exploitation, tandis qu'au Canada, le gouvernement fédéral analyse toutes les grosses acquisitions étrangères afin de garantir un bénéfice net à l'économie du pays.

> « L'Afrique va devoir passer d'un modèle de croissance pour partie financé par le prix des matières premières et une demande en hausse, mais n'occupant qu'un pour cent de la main-d'œuvre du continent, à un modèle de transformation dans lequel ces ressources ne constituent qu'un ingrédient parmi d'autres et dont le fer de lance est l'industrialisation. »

Avec l'avènement de négociations de contrat plus fructueuses, les gouvernements commencent à réexaminer et à analyser les précédents accords pour s'assurer de leur équité. Sept pays ont récemment renégocié des contrats. Jusqu'au mois dernier, par exemple, l'uranium extrait au Niger alimentait une ampoule française sur trois. Le chiffre d'affaires total d'Areva – aux alentours de 9 milliards de dollars – n'était en grande partie possible que grâce au Niger, son principal fournisseur, dont le budget public annuel n'avoisinait que les 2 milliards de dollars. La récente renégociation a abouti à un accord plus juste et plus équitable pour le Niger. Cet accord octroie davantage de contrôle au gouvernement et prévoit le versement d'une compensation par Areva pour l'amélioration des infrastructures. Il y a ensuite l'enquête mémorable de la Guinée sur le minerai de fer de Simandou, le plus grand gisement inexploité au monde. Cette enquête a recommandé que les concessions minières accordées aux sociétés BSG et Vale leur soient retirées au motif qu'elles avaient été obtenues par prévarication. Certains leaders mondiaux de la production d'acier et de l'extraction du minerai de fer se sont déclarés intéressés par la concession, rendant la Guinée à nouveau maître du jeu. On ignore cependant si la Guinée parviendra à faire de Simandou le maître-atout d'un changement profond dans ce pays parmi les plus pauvres de la planète.

Enfin, la co-responsabilité gagne du terrain. Des acteurs internationaux prennent enfin leurs responsabilités. Des dispositifs comme le processus de Kimberly pour les diamants et l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) pour les minerais sont louables. Malgré leurs faiblesses, ils contribuent à améliorer la transparence et la redevabilité dans les négociations de contrat. Mais beaucoup reste à faire.

L'Afrique va devoir passer d'un modèle de croissance pour partie financé par le prix des matières premières et une demande en hausse, mais n'occupant qu'un pour cent de la main-d'œuvre du continent, à un modèle de transformation dans lequel ces ressources ne constituent qu'un ingrédient parmi d'autres et dont le fer de lance est l'industrialisation.

Dr Carlos Lopes est Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, au niveau du Sous-secrétaire général des Nations unies.

Réforme réglementaire du secteur minier libérien : trouver le juste équilibre

Dans cette interview, notre rédacteur San Bilal s'entretient avec S.E. Sam Russ, Ministre adjoint aux opérations du Ministère libérien des terres, des mines et de l'énergie.

À l'instar de nombreux autres pays africains, le Libéria actualise sa législation afférente aux exploitations minières et de minéraux. Pourquoi le faire maintenant ?

Hon. Sam Russ: Le Libéria est un pays riche en ressources, doté de ressources naturelles considérables, notamment en minerai de fer, en or, en diamant, etc. Nous pouvons être fiers des quatre concessions de minerai de fer et des deux concessions d'or déjà en exploitation, mais notre pays est pratiquement en friche en termes d'exploration : son potentiel de croissance économique et d'exploitation socio-économique des ressources reste entier. Pour réaliser ce potentiel, le Libéria a besoin d'une gouvernance, d'un cadre réglementaire et d'une coopération régionale forts dans le secteur de l'exploitation minière.

Depuis 2006, le Libéria a réalisé d'importants progrès dans l'amélioration de son cadre de gouvernance de la gestion des ressources naturelles. Nous avons une politique minière nationale qui repose sur la Vision minière pour l'Afrique (VMA) et qui vise à promouvoir l'exploitation équitable des ressources minérales. Nous avons également établi un cadastre des minéraux et promulgué une loi sur les concessions et les marchés publics (PPC Act), qui impose des appels d'offres ouverts, transparents et concurrentiels pour les ressources connues. Nous disposons en outre d'un code des revenus révisé qui prévoit des mesures fiscales propres aux secteurs des ressources. Le Libéria participe à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) depuis 2007 et se conforme au Système de certification du processus de Kimberley (SCPK) pour l'exploitation des diamants.

L'actuelle loi sur l'exploitation des mines et des minéraux date de 2000 ; elle est dépassée et souvent en contradiction avec d'autres législations connexes telles que la nouvelle loi sur la protection de l'environnement de 2007 et la loi sur les marchés publics et les concessions de 2010. Un certain nombre de nouveaux organismes publics corrélés ont en outre été mis en place. Le régime actuel n'impose aucune réglementation dans des domaines tels que les explosifs et la santé et la sécurité dans les mines.

La nouvelle législation minière et l'ensemble des règlements qui l'accompagnent cherchent à répondre à ces préoccupations et à ces lacunes. Ils s'emploient également à trouver un juste équilibre entre l'intérêt de l'investisseur (un droit d'occupation garanti et un juste retour sur son investissement) et l'intérêt de l'État (assurer une croissance multisectorielle durable et le développement du pays). En d'autres termes, nous cherchons un partenariat gagnant-gagnant.

La nouvelle loi renforcera la sécurité d'occupation en limitant le pouvoir discrétionnaire de l'administration dans l'octroi, la suspension et l'annulation des droits miniers, améliorera les dispositions relatives à la fourniture de contenu local et définira un processus précis pour le règlement des différends. Pour toutes ces matières, nous nous inspirerons des meilleures pratiques de la région.

Notre processus a été transparent et inclusif. Avant de rédiger le projet initial, nous avons mené des consultations qui nous ont permis de recueillir les points

Ressources – Minerai de fer			
Gisements	Type	Ressource (Mt)	Teneur (%)
MT. Nimba	Minerai de fer	500	50-65
Western Cluster	Minerai de fer	600	35-55
Bong Mines	Minerai de fer	1000	35-45
Putu Range	Minerai de fer	4500	40-60
Wologizi	Minerai de fer	1000+	35-40

Resources – Or			
Gisements	Type	Ressource (Mt)	Teneur (%)
New Liberty	Or	1.5	3.8
Hummingbird	Or	4	1.4

de vue et perspectives des différentes parties prenantes : l'industrie minière, la société civile, le secteur privé, les entités gouvernementales, les bailleurs de fonds et les partenaires de développement. Nous sommes en train de revoir le projet initial qui sera distribué aux intervenants pour commentaires supplémentaires.

Une nouvelle loi est importante, mais ce n'est pas la seule composante d'une réforme ; d'autres initiatives d'appui sont-elles prévues ?

Vous avez parfaitement raison. Nous avons besoin d'institutions fortes pour soutenir la réforme. J'en citerai deux : le Cadastre minier et la Commission géologique du Libéria (LGS). Le Cadastre minier est important pour la sécurité d'occupation car c'est un pilier essentiel de la gouvernance minière. Le gouvernement australien apporte son soutien à l'amélioration de l'administration du cadastre et à un traitement prévisible et automatique de l'octroi des licences d'exploitation. La LGS occupe une place essentielle dans la gestion de l'information technique et pour promouvoir le potentiel des ressources minérales du Libéria. British Geological Survey dispense une formation en renforcement des capacités humaines et administratives à la LGS afin de l'aider à gérer plus efficacement l'information technique.

Nous travaillons en outre avec des organismes publics alliés (l'Agence de protection de l'environnement, les Affaires intérieures) pour améliorer l'interface administrative et réglementaire en clarifiant les rôles et les mandats de manière à soutenir un régime plus efficace.

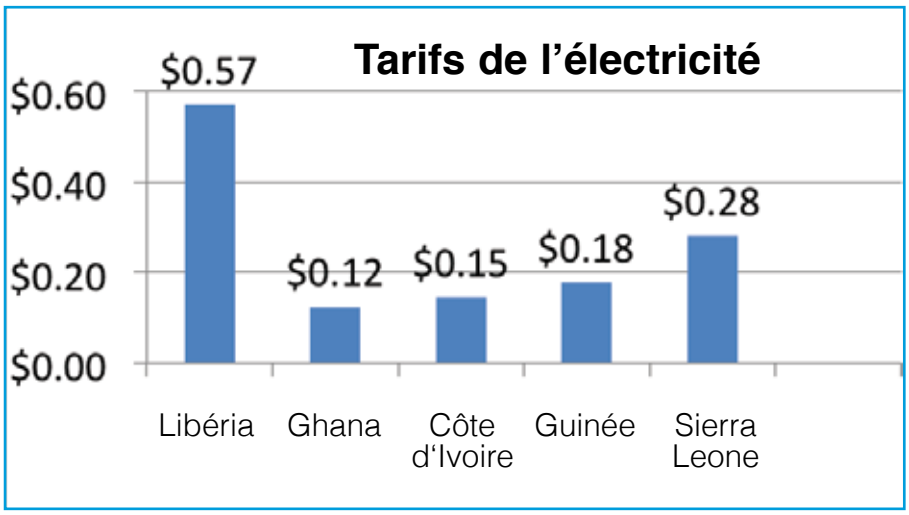

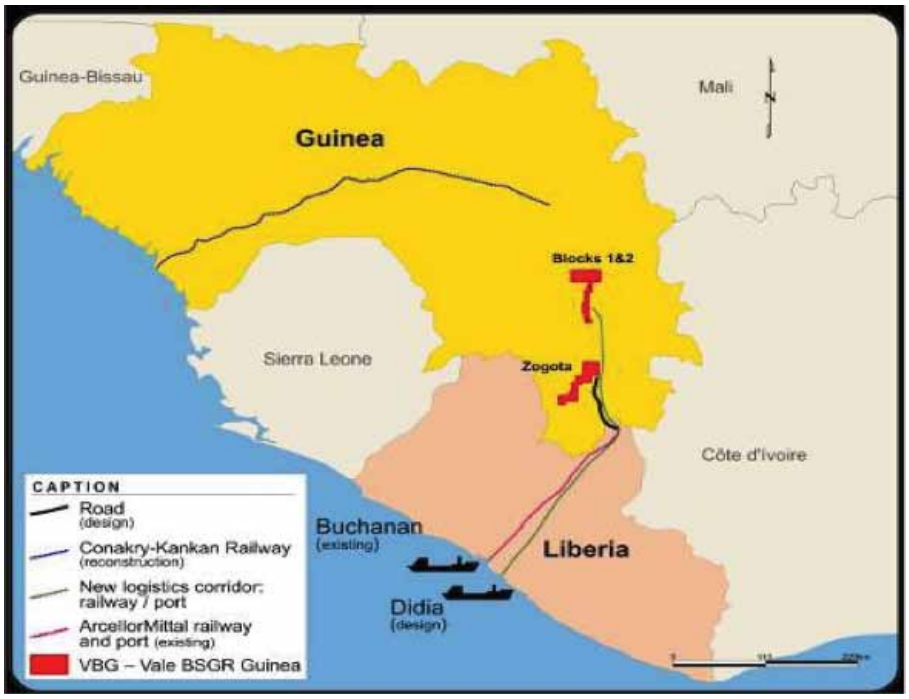

Vous avez dit que le contenu local était un des éléments-clés des initiatives de réforme ; comment le contenu local est-il abordé dans la nouvelle loi ?

Le contenu local est le meilleur moyen d'aligner les intérêts du gouvernement avec ceux du concessionnaire. C'est le moyen le plus direct pour la population de bénéficier de l'exploitation minière et pour le concessionnaire de préserver ses intérêts car il génère la licence sociale. Le dernier point est important parce que les communautés exigent de plus en plus d'avantages de la part de la société concessionnaire. En concertation avec des concessionnaires, nous sommes en train d'élaborer un programme de contenu local rationnel qui tient compte du stade de développement de la mine et de notre capacité d'absorption.

L'infrastructure est un défi pour de nombreux projets miniers ; comment le Libéria l'a-t-il relevé ?

Le manque d'infrastructures (énergétiques, ferroviaires, portuaires, etc.) reste une contrainte majeure pour le développement de nos ressources à l'échelle nationale et régionale. Chaque concessionnaire doit essentiellement construire des infrastructures dédiées. Dans le secteur de l'énergie, nous sommes confrontés au double défi d'un tarif élevé 0,60 dollar le kWh) et d'un faible accès (2-3%).

La nature capitalistique de ces projets d'infrastructure rend des projets d'exploitation plus petits, mais par ailleurs viables, sans attrait. Elle limite en outre le développement socio-économique des communautés concernées en refusant l'accès concomitant à ces installations.

Le potentiel qualitatif et quantitatif des ressources du corridor Guinée – Libéria - Sierra Leone (*projets de Simandou, Nimba et Tonkillili)* est significatif. Le développement de ces ressources est lui aussi handicapé par le manque d'infrastructures. La proximité et l'alignement de ces projets constituent toutefois un argument économique en faveur d'une coopération infrastructurelle régionale. Nous sommes en pourparlers avec la Guinée en vue d'acheminer le minerai guinéen via la voie ferrée qui relie Nimba à Buchanan.

Quelle place pour l'intégration régionale dans le développement des filières ?

Depuis une quinzaine d'années, la plupart des pays africains riches en ressources ont fondamentalement réorienté leur politique de gestion des ressources minières afin de recueillir les dividendes de la flambée des prix des ressources. Plus particulièrement, nombre d'entre eux se sont dotés d'un ensemble de politiques fiscales et industrielles de nouvelle génération, sous-tendu par des réformes réglementaires et institutionnelles, visant toutes à enclencher une transformation économique et sociale et à rééquilibrer les gains en faveur de la population locale.

Bien que largement soutenues et approuvées par les dirigeants du continent, au travers notamment de la Vision minière pour l'Afrique (VMA) adoptée par les Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, la plupart de ces réformes voient essentiellement le jour au plan national. Rien d'étrange à cela, puisque les ressources minières sont détenues, gérées et régies par les pays où elles se situent. Pour que ces ressources profitent à la population locale, l'effet d'entraînement catalytique doit en outre s'amorcer au niveau national.

Cela dit, la réussite des stratégies de transformation économique nationales passe obligatoirement par l'existence de politiques *régionales* fortes, qui les corroborent et les complètent. Face à une mondialisation et à un progrès économique qui réduisent l'espace, les pays doivent plus que jamais unir leurs forces au travers de mécanismes régionaux pour maintenir leur compétitivité et accroître leur productivité, car les micro-entités sont vouées à disparaître.

L'intégration régionale peut être une démarche pluridimensionnelle puissante lorsqu'elle est poursuivie efficacement. Elle est censée présider à la coordination, la coopération et la convergence des efforts autour de projets d'intérêt commun, mais son niveau d'ambition peut s'avérer plus ou moins élevé, selon les réalités politiques et socio-économiques des pays membres. De ce point de vue, une véritable progression à l'échelle régionale, grâce à une meilleure connectivité (infrastructures, énergie, technologies de l'information et de la communication etc.), une logistique compétitive, l'intégration des filières de production, la convergence des politiques réglementaires et un véritable soutien aux politiques commerciales et liées au commerce est essentielle pour accompagner ce processus de transformation des pays riches en ressources, dans le droit fil des objectifs fixés par la VMA.

Une combinaison des efforts nationaux et régionaux augmenterait très certainement l'attrait du continent et pérenniserait ses perspectives économiques, d'autant que l'Afrique

> ...la réussite des stratégies de transformation économique nationales passe obligatoirement par l'existence de politiques régionales fortes, qui les corroborent et les complètent.

ambitionne la mise en place d'un nouveau modèle de développement et la réussite de son intégration dans l'économie mondiale.

Où en sont les régions pour l'instant ?

La conversion des ressources en effets durables et inclusifs sur le développement est conditionnée par le niveau de mise en œuvre nationale d'*initiatives conçues par les milieux politiques locaux* et par la capacité à *coordonner les efforts* d'un large éventail d'acteurs, notamment au plan régional.

Les groupements régionaux africains ont accentué leurs efforts en vue d'harmoniser les codes miniers, en mettant en particulier l'accent sur la nécessité de cadres réglementaires transparents et de systèmes administratifs efficaces, avec notamment la création de guichets uniques pour l'octroi des licences d'exploitation minière. La plupart des Communautés économiques régionales (CER), notamment la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE/EAC) ont pris les premières mesures concrètes visant à harmoniser leurs politiques, législations et règlements nationaux et à définir des normes communes pour uniformiser l'environnement d'affaires proposé aux investisseurs.

Les politiques et initiatives minières actuellement mises en place au niveau régional sont indispensables pour soutenir les filières régionales. Le principal défi réside toutefois dans la difficulté qu'éprouvent les pays membres à se définir systématiquement un agenda commun, compte tenu de leurs intérêts concurrentiels et parfois divergents dans ce secteur. La mise sur pied de grands projets d'infrastructures communs tient encore de la gageure, par exemple, alors même qu'ils sont absolument nécessaires pour abaisser le coût des activités transfrontalières, relier les marchés entre eux et améliorer le commerce et les investissements transfrontaliers. Dans le même ordre d'idées, on peut s'étonner du faible nombre de grands projets régionaux dans le domaine de l'extraction minière, alors qu'il s'agit d'un secteur d'activité économique prédominant. La région d'Afrique centrale a été la première à ouvrir un Centre d'excellence francophone sur les industries extractives au Cameroun afin d'accroître la capacité d'influence de la région sur la gouvernance de ses ressources.

Au final, force est de constater que la plupart de ces politiques régionales constituent, certes, un premier pas dans la bonne direction, mais qu'elles demeurent en grande partie non contraignantes. Elles ne suffisent donc pas à cadrer un effort coordonné qui utilise les ressources minières pour propulser l'agenda de transformation.

Le pétrole, matière première stratégique de l'Afrique de l'Ouest

C'est en Afrique de l'Ouest et centrale que l'on trouve les principaux producteurs de pétrole africains (Nigeria, Gabon, Congo, Cameroun, Guinée équatoriale, Tchad et, plus récemment, le Ghana), bien qu'on y trouve également des productions minières significatives, qui exploitent d'immenses réserves de bauxite et de minerai de fer. Comme partout ailleurs sur le continent, nécessité faisant loi, une série de réformes ont été entreprises afin de mettre les ressources davantage à profit, même si la portée et l'ampleur desdites réformes varient grandement d'un pays à l'autre.

Au sein de chaque région, les pays sont de nature très hétérogène et leurs économies traditionnellement tournées vers l'intérieur et fortement conditionnées par les rentes et les politiques. Ces pays n'ont jusqu'ici élaboré qu'un petit nombre de projets régionaux communs dans le secteur minier. Très longtemps, *les producteurs de pétrole* de la région ont été considérés comme des partenaires régionaux *dormants*, bien que les choses évoluent progressivement, le Nigéria, par exemple, ayant clairement affiché son ambition de devenir une nouvelle hégémonie régionale incontournable. Le faible niveau de coordination du secteur extractif au plan régional atteste de cette participation passive à l'intégration régionale, même s'il convient de reconnaître les larges efforts déployés par les organisations régionales en vue d'harmoniser les politiques et de définir des stratégies régionales.

On notera au passage que la plupart des tentatives de coordination des efforts concernent le *secteur minier*, plutôt que le secteur prédominant des hydrocarbures. Depuis 2008, la **CEDEAO** a entrepris de se doter d'une législation minière unifiée telle que prévue par son traité, en adoptant une démarche triaxiale, qui s'accompagne de la création de trois cadres juridiques régionaux, dans le but de présider à l'harmonisation des législations et régimes miniers dans ses États membres et ce, afin de créer un environnement juridique minier plus stable et plus transparent dans la région. Ces trois axes sont (i) l'adoption d'une *Directive sur l'harmonisation des principes directeurs et des politiques dans le secteur minier* en 2009 ; (ii) la définition d'une *Politique de développement des ressources minérales* en 2011, afin de répondre à des problématiques telles que l'optimisation de la filière par le traitement et la valorisation des minéraux pour un profit maximum ; et (iii) la future adoption d'un *Code minier commun* en cours d'élaboration, censé assurer la cohérence entre les approches suivies par les États membres pour harmoniser leurs législations minières nationales.

L'autre instance régionale, l'**UEMOA** (dont les membres sont tous membres de la CEDEAO), a également entrepris

un gros effort d'harmonisation des *politiques minières* depuis l'an 2000, avec l'adoption d'un *Politique minière commune et d'un Code minier commun* en 2003. Ce Code règlemente la propriété et l'octroi des titres miniers, prévoit un programme de protection de l'environnement, définit un système de taxes applicables aux minéraux, définit les règles de recrutement et de passation de marchés, etc. (voyez l'article d'E. Kabore dans ce numéro). Bien que ces deux initiatives régionales semblent adopter, en gros, les mêmes principes directeurs pour l'industrie minière, on ne sait pas trop comment l'articulation entre les deux va s'opérer, car les huit membres de l'UEMOA sont tous membres de la CEDEAO.

Ces initiatives régionales sont assurément louables en ce qu'elles tentent de coordonner les efforts autour des aspects législatifs et d'assurer la cohérence nécessaire, mais les *volets production et infrastructure* sont largement absents de leur schéma d'intégration. Or ces volets sont indispensables pour libérer pleinement le potentiel de participation des entreprises dans les filières régionales.

Fait remarquable, les efforts régionaux font largement l'impasse sur le secteur des hydrocarbures, alors qu'il s'agit du principal secteur économique de la région. La convergence entre des efforts économiques au plan national, des politiques économiques communes au plan régional et l'établissement de liens avec l'industrie ne peut qu'aboutir à des résultats positifs en termes de développement.

L'Afrique australe et ses gisements miniers stratégiques

L'Afrique australe est probablement la sous-région la mieux lotie du point de vue des minéraux considérés comme « stratégiques » par l'industrie. Si l'Afrique du Sud apparaît comme le pôle minier dominant de la région, les autres pays n'ont rien à lui envier en termes de tradition minière. Comme ailleurs, la plupart de ces pays ont revu leur législation minière au cours des dernières années afin de tirer un meilleur parti de leurs ressources et de stimuler leur diversification économique. En Afrique du Sud, par exemple, les réformes ont été encadrées par la stratégie *New Growth Path,* qui vise à bâtir une économie intégrée et à favoriser la croissance, la création d'emploi et l'équité. Une *stratégie d'enrichissement local des minerais* a été définie pour fixer les orientations d'une industrialisation fondée sur ces ressources.

La région SADC a adopté un protocole minier en février 2000, suivi d'un plan stratégique de l'exploitation minière en 2001, afin d'harmoniser les politiques minières entre les divers membres de la région et de cadrer la coopération et la coordination destinées à accroître les investissements et la productivité du secteur minier régional. En 2006, la SADC a approuvé un cadre pour l'*Harmonisation des politiques, normes et cadres législatifs et réglementaires miniers en Afrique australe*. Un plan d'exécution a été adopté en 2007.

Les cadres régionaux de la SADC, à l'instar de leurs équivalents ouest-africains, ont leur utilité mais ils n'ont pas le « mordant » nécessaire, non seulement pour obliger les initiatives nationales à s'aligner sur les plans régionaux mais surtout pour créer les conditions nécessaires à l'apparition d'incubateurs régionaux pour les filières de produits. Le protocole minier et ses autres instruments ne parlent spécifiquement ni de valorisation ni d'enrichissement local, alors que ces éléments sont cruciaux pour soutenir la création de liens transfrontaliers en amont et aval. Les débats autour de la valorisation qui se sont récemment déroulés dans les pays d'Afrique australe doivent encore se traduire par des efforts collectifs en plan régional. Il faut savoir que l'intégration régionale offrirait de belles perspectives à une capitalisation des efforts actuellement fournis au niveau national pour permettre la transformation de la production à partir de clusters d'activités industrielles. L'expérience montre que les possibilités d'échanges de produits manufacturés, d'échanges intra-industriels et d'échanges transfrontaliers pour les petites et grandes entreprises sont étroitement liées aux perspectives d'un marché régional en expansion. À partir du moment où elles sont soutenues par des politiques régionales explicites et l'exploration des options qui s'offrent aux filières au plan régional, ces perspectives peuvent se muer en réalités prometteuses.

L'Afrique de l'Est, la nouvelle frontière du gaz et du pétrole

Après avoir vécu durant des décennies dans l'ombre du reste de l'Afrique, l'Afrique de l'Est se révèle enfin comme un des acteurs prépondérants de l'industrie minière et métallurgique africaine. La découverte de grands gisements de pétrole sous le Lac Albert en Ouganda, en 2006, et les découvertes ultérieures de gisements de gaz au large du Mozambique ont totalement chamboulé l'image et les perspectives de l'Afrique de l'Est. Ses immenses réserves inexploitées ont mué la région en l'une des destinations africaines les plus prisées par les prospecteurs et les investisseurs. Compte tenu de sa localisation stratégique, elle est devenue une source d'approvisionnement alternative crédible et une zone d'investissement importante pour les pays d'Asie.

Ces nouvelles découvertes ont enclenché d'importantes réformes dans les pays d'Afrique de l'Est et, partant, au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), afin d'établir un référentiel à l'aune duquel les nouveaux investissements produiraient des résultats fiscaux et développementaux plus équitables. Jusqu'ici cependant, les initiatives nationales ne semblent suivre qu'une logique de priorités nationales dont on ne perçoit pas toujours l'articulation avec les objectifs régionaux, même si elles ne sont pas forcément en contradiction avec ceux-ci. Au Mozambique, par exemple, les réformes législatives dans le secteur pétrolier prévoient la construction d'usines GNL essentiellement tournées vers l'exportation. La politique gazière de la Tanzanie va exactement à l'opposé de la politique pétrolière mozambicaine puisqu'elle donne la priorité à l'approvisionnement du marché intérieur. En Ouganda, le gouvernement conditionne l'exploitation pétrolière à la construction prioritaire d'une raffinerie dédiée à la consommation intérieure.

Le Traité instituant la *Communauté d'Afrique de l'Est* préconise un usage durable des ressources naturelles présentes dans la région. De manière générale, la CAE insiste beaucoup sur le développement et la promotion des industries extractives, le traitement et la valorisation des ressources minérales.

> ...les pays doivent plus que jamais unir leurs forces au travers de mécanismes régionaux pour maintenir leur compétitivité et accroître leur productivité.

Concrètement, priorité absolue a été donnée à l'élaboration d'*un cadre réglementaire et institutionnel visant à faciliter les investissements dans le traitement des ressources minérales et dans les industries extractives en vue de maximiser l'usage des ressources qui abondent dans la région.* La *politique d'industrialisation* de la CAE cherche en outre à prendre des mesures qui promeuvent l'essor d'industries / de filières régionales stratégiques, notamment dans les domaines de l'extraction et du traitement des ressources minérales, de la pétrochimie, de la transformation du gaz et de la sidérurgie.

Bien que les documents stratégiques de la région les considèrent comme prioritaires, la promotion et le développement des filières, certes nationales, mais ayant une dimension régionale évidente, souffrent une fois encore d'un manque de coordination. De même, Il n'y a pas de cadre régional pour la création et le soutien aux investissements dans des secteurs industriels régionaux stratégiques pour lesquels la région dispose d'un avantage comparatif. La région doit encore lever plusieurs obstacles et freins aux efforts qu'elle déploie en vue de tirer le meilleur parti de ses ressources minérales, notamment l'établissement d'un cadre régional digne de ce nom, assorti de mesures qui accroissent les capacités productives de la région, améliorent ses infrastructures, renforcent les capacités techniques et humaines et créent un environnement propice aux investissements dans les industries extractives et les filières minières.

En tant que dernière arrivée, l'Afrique de l'Est peut profiter de l'expérience des autres régions mais a le désavantage d'avoir attendu jusqu'ici pour s'essayer et se lancer dans l'aventure. La population locale nourrit toutefois de fortes attentes à l'égard des gouvernements, pressés d'aboutir rapidement à des résultats, en termes de création (d'offres) d'emploi, d'augmentation des revenus et de création d'un maximum de valeur au niveau local.

Et ensuite ? Comment assurer une croissance régionale ?

Pour les pays et régions, le défi ne consiste pas simplement à recomposer les filières. Il consiste à accroître la part de valeur ajoutée créée localement et à lui faire remonter la filière, des activités simples aux activités plus complexes. Un objectif qui n'est ni évident ni spontané et qui exige avant tout la mise en place, par les pouvoirs publics, de politiques nationales et régionales permettant d'obtenir un capital humain formé, une logistique et des télécommunications compétitives et de haute qualité, des infrastructures de transport rentables, un environnement commercial propice et une protection adéquate de la propriété intellectuelle.

Cela dépend en même temps du rôle joué par les entreprises et de la façon dont elles parviennent à *interconnecter les marchés* et à établir des *facteurs de différenciation* autres que les gisements de ressources naturelles et le faible coût du travail. C'est crucial pour les petites entreprises qui opèrent dans des économies petites et fragmentées, loin de l'épicentre des principaux fournisseurs et entreprises.

Pour que les CER africaines puissent maximiser les avantages et minimiser les risques associés aux filières, elles doivent premièrement élaborer des cadres comme c'est le cas actuellement, mais aussi renforcer la synergie entre les politiques commerciale et d'investissement, en mettant en particulier l'accent sur des mesures qui stimulent les filières de produits dans les politiques de développement industriel. Elles doivent deuxièmement être les chefs de file de la résorption des goulets d'étranglement infrastructurels et énergétiques qui limitent le potentiel de ces filières.

Troisièmement, les capacités de production des firmes locales et les capacités de leur main-d'œuvre doivent être améliorées. Même si beaucoup de choses doivent se faire au niveau national, les régions doivent veiller à ce que les entreprises bénéficient d'un climat propice à leur mouvement et à celui de leurs travailleurs par-delà les frontières. Soumettre la passation de marchés publics régionaux à certaines conditions est une autre façon d'assurer un contenu régional aux entreprises régionales. Enfin, créer des liens au sein et en dehors de l'industrie extractive est indispensable pour assurer la diversification économique et un effet d'entraînement dans d'autres secteurs de l'économie. Il faudrait davantage s'intéresser aux liens entre l'industrie extractive et l'agriculture ou entre l'industrie extractive et les services car il y a matière à développer d'importantes activités économiques entre le secteur minier et d'autres secteurs de l'économie. Une fois encore, c'est aux régions qu'il incombe de créer des synergies au travers de leur propres politiques sectorielles.

Isabelle Ramdoo est Directrice adjointe du programme de transformation économique.

Le rôle de la coopération régionale dans le contexte petrolier en Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest, est une des sous régions les plus dynamiques du continent. Avec un produit intérieur brut (PIB) en parité de pouvoir d'achat de 564,86 milliards de dollars en 2012, elle est considérée par le fonds monétaire international (FMI) comme la 25e puissance économique au monde. Si la libre circulation des personnes et des biens constitue une des réussites de la coopération entre les pays de la région, le manque de convergence des politiques macroéconomiques est un frein important à l'intégration. La multiplication du nombre de producteurs de pétrole en Afrique de l'ouest est venue aggraver le manque de cohésion et de volonté politique pour des relations économiques plus affirmées entre etats.

Le nouvel «el dorado» pétrolier du continent

L'Afrique de l'ouest peut être considérée aujourd'hui comme un des pôles pétroliers les plus importants du continent. En effet, sa frange maritime correspond à la partie la plus étendue du golfe de Guinée dont l'importance dans la géopolitique du pétrole au plan mondial est avérée. Si le Nigéria fait office de producteur quasi monopolistique, avec plus de 2,5 millions de barils par jour, quelques nouveaux producteurs ont aujourd'hui permis la diversification de l'offre pétrolière en provenance de la région. C'est ainsi que le Bénin, la Côte d'ivoire, le Ghana, la Mauritanie et le Niger font désormais partie du cercle restreint des pays producteurs d'hydrocarbures. Tous les autres pays de la

région, à l'exception du Burkina Faso et du Cap vert, font l'objet de nombreuses activités de prospection menées par des compagnies pétrolières étrangères pour la plupart. Les réserves prouvées de l'Afrique de l'ouest, sans le potentiel nigérian évalué à plus de 37 milliards de barils, atteignent 40 milliards de barils soit 30% des réserves totales du continent africain.

Coopérer pour se développer

La coopération pétrolière joue un rôle important dans le dynamisme et le renforcement des liens entre les pays de l'Afrique de l'ouest. Longtemps restée informelle, notamment à cause du trafic illicite de pétrole volé au Nigéria et dans lequel la majorité des pays de la région sont engagés, elle est aujourd'hui centrée sur l'approvisionnement des pays non ou peu producteurs, et sur le partage d'expérience en matière de gestion de l'industrie pétrolière. C'est ainsi que des pays comme le Cap vert, le Burkina Faso, le Sénégal et la Gambie bénéficient du pétrole produit par leurs voisins. Un atelier sur la politique énergétique en Afrique de l'ouest a également été organisé dans la capitale nigériane il y a quelques années. Experts occidentaux, journalistes, ingénieurs et parlementaires ouest africains se sont alors penchés sur les moyens de mettre l'énergie au service du rayonnement économique et politique de la sous région.

Plusieurs projets de coopération pétrolière sont actuellement en phase de concrétisation en Afrique de l'ouest. Le Nigéria apparait, à cet effet, comme le pilier essentiel de la coopération pétrolière dans la région ; ceci en raison de l'importance de sa production et de la puissance financière qui en découle. C'est ainsi le *West African Gas Pipeline* (WAGP), un des projets phares de la coopération énergétique dans la région, devra transporter du gaz issu de l'exploitation du pétrole du sud du Nigéria vers le Bénin, le Togo et le Ghana. De même, un pipeline, actuellement en construction, transportera du brut nigérian vers le Burkina Faso, en passant par le Ghana et la Côte d'ivoire d'ici à l'horizon 2020.

Pétrole et extraversion étatique

L'inscription du pétrole africain, plus particulièrement celui du golfe de Guinée, dans les stratégies de puissance et de sécurité des grandes puissances constitue un frein important au développement de la coopération pétrolière entre pays de l'Afrique de l'ouest. Le pétrole qui y provient est alors à majorité exporté vers les principaux partenaires économiques de cette région que sont l'Europe (22%), la Chine (18%) et les Etats-Unis (12%). L'extraversion de l'industrie pétrolière ouest africaine a pour principale conséquence le développement d'une économie de rente incapable de soutenir les missions de développement et d'indépendance énergétique dévolues à l'exploitation du pétrole. Elle ne permet pas un renforcement de la coopération pétrolière entre les pays de la région qui, pour la plupart, privilégient leur statut dans le projet géopolitique des grands consommateurs au détriment de toute véritable coopération sud-sud.

Le pétrole constitue l'essentiel des relations commerciales entre certains producteurs traditionnels d'Afrique de l'ouest et leurs partenaires étrangers. Le Nigéria, premier producteur du continent et douzième mondial, entretient une relation pétrolière privilégiée avec les Etats-Unis auxquels il vend près de la moitié de sa production journalière. Son statut dans la stratégie de sécurisation énergétique des Etats-Unis réduit sa capacité à jouer pleinement le rôle de moteur de la coopération pétrolière sous régionale qui lui incombe pourtant. De même, l'importante place qu'occupe la multinationale Shell dans son amont pétrolier, ainsi que l'entrée en scène récente de la Chine, constituent des causes supplémentaires de l'insuffisante implication du Nigéria dans la coopération pétrolière avec ses voisins. Le premier producteur africain de pétrole déplace ainsi le centre de gravité de son développement de sa sous région vers l'occident et vers les pays émergents d'Asie.

> L'inscription du pétrole africain, plus particulièrement celui du golfe de Guinée, dans les stratégies de puissance et de sécurité des grandes puissances constitue un frein important au développement de la coopération pétrolière entre pays de l'Afrique de l'ouest.

Plus de producteurs et paradoxalement moins de coopération

Si la multiplication des producteurs de pétrole ouest africains peut être considérée comme un avantage (plus de pétrole devrait réduire les prix et multiplier les options des clients), elle a eu un impact négatif sur la volonté de coopérer. En effet, le caractère stratégique du pétrole pousse les pays pétroliers à préférer vendre leur production à des pays qui, en plus de leur garantir des bénéfices relativement importants, peuvent leur servir d'allié de revers en cas de crise. Il n'est donc plus étonnant que les plus grands clients du pétrole ouest africain se recrutent parmi les pays les plus puissants au monde. En outre, la rivalité entre candidats au leadership dans la région- Ghana, Côte d'ivoire et Nigéria- limite les projets de coopération. Le Nigéria voit l'entrée des deux premiers dans le cercle des pays producteurs de pétrole comme une contestation du leadership pétrolier qu'il exerce traditionnellement dans la région. Il devient alors difficile pour lui de soutenir des initiatives susceptibles de remettre en question son statut.

La multiplication des pays producteurs de pétrole en Afrique de l'ouest est à l'origine de plusieurs contradictions. Tout d'abord, elle n'a pas encore permis le développement des anciens comme des nouveaux producteurs de la région. S'il est encore tôt pour juger de l'impact économique de l'exploitation du pétrole dans des pays comme le Ghana ou

> ...le manque de coopération pétrolière dans la sous région accentue le déficit énergétique qui la caractérise.

la Côte d'ivoire, le développement d'une économie de rente et l'usage des revenus pétroliers à des fins politiciennes réduit fortement les chances de développement. En outre, l'insuffisante prise en compte du contenu local dans la gestion de l'industrie pétrolière, comme des autres industries extractives d'ailleurs, est une des causes du manque d'autonomie stratégique, politique et économique des pays de l'Afrique de l'ouest. Ensuite, le manque de coopération pétrolière dans la sous région accentue le déficit énergétique qui la caractérise, ainsi que le développement du commerce frauduleux de pétrole et la perte d'importantes quantités de brut par torchage.

Pour un renouveau de la coopération pétrolière

Le développement en Afrique de l'ouest dépend de la volonté des pays de la région de mettre en commun leurs capacités respectives. Il ne s'agit pas pour eux de renoncer à leur intérêts propres, mais de se servir de la coopération sous régionale comme tremplin vers une indépendance stratégique, politique, économique et énergétique plus sûre. Le dynamisme pétrolier que connait l'Afrique de l'ouest aujourd'hui constitue une chance de puissance et de développement indéniable. La Banque mondiale estime, par exemple, que le Bénin, le Togo et le Ghana pourraient économiser près de 500 millions de dollars en coûts énergétiques sur une période de 20 ans grâce au gaz issu de l'exploitation du pétrole nigérian et passant par le WAGP. Les gains en termes financiers et économiques en seraient décuplés.

En outre, il n'est pas possible de considérer que la coopération est nécessairement contraire à tout projet de puissance. Si la quête de la puissance se fonde sur les seules capacités de l'acteur étatique, il est important de les adosser sur des alliances même conjoncturelles. Le Nigéria doit accepter de jouer le rôle de pivot de la coopération pétrolière en Afrique de l'ouest pour se créer une zone d'influence propice à son projet de puissance. Il a intérêt à encourager cette coopération pour lutter efficacement contre le commerce illicite du brut siphonné de ses pipelines. Le Ghana, la Côte d'ivoire et les autres Etats producteurs tireront également avantage du développement de la coopération pétrolière à cause de leur dépendance au pétrole et aux infrastructures de raffinages nigérians.

Coopérer ou 'périr'

La coopération et l'intégration énergétiques peuvent jouer un rôle important dans le devenir des Etats ouest africains. Le Conseil mondial de l'énergie recense au moins quatre avantages d'une meilleure collaboration énergétique en Afrique de l'ouest : une plus grande sécurisation de la fourniture, une meilleure efficacité économique, une meilleure qualité environnementale et un plus grand déploiement des sources d'énergie renouvelables. La place du pétrole dans la coopération énergétique doit se faire plus grande. Ceci, à cause de la valeur hautement stratégique de cette ressource et de la capacité qu'elle a de servir de capital initial à la diversification économique. Le cas de pays comme le Qatar ou les Emirats Arabes Unies est édifiant à cet effet. Par contre, un plus grand attachement à la bonne gouvernance, à la démocratie et à la mise en œuvre de stratégies de contenu local constitueraient un plus pour les Etats Africains.

Le pétrole est un atout indéniable pour le développement des pays de l'Afrique de l'ouest. Il offre de nombreuses possibilités de croissance et constitue un outil d'émancipation stratégique. Si l'importance du pétrole dans la géopolitique au plan mondial n'est plus à démontrer, son rôle en tant que moteur de la coopération en Afrique de l'ouest reste à mettre en œuvre. Une volonté politique en faveur de la construction de capacités axées sur la coopération sous régionale permettra, à coup sûr, aux pays d'Afrique de l'ouest de tirer leur épingle du jeu pétrolier qui a cours dans le golfe de guinée.

Le Dr. Alain Fogue Tedom est Directeur du Centre africain d'études stratégiques pour la promotion du développement et de la paix (CAPED) et enseignant à l'Université de Yaoundé II, Soa. Fabrice Noah Noh est doctorant en relations internationales et stratégiques, à l'Université de Yaoundé II, Soa, Cameroun.

Le secteur extractif au sein de l'UEMOA: Dynamiques régionales et levier de croissance

La zone ouest –africaine, comme le reste du continent regorge de richesses avérées en substances minérales, bien que, sur le plan géologique, des terrains demeurent encore sous-explorés. Fort de ce potentiel du sous-sol, les Hautes Autorités des Etats de l'Afrique de l'Ouest ont vite pris conscience de la contribution certaine que pourrait apporter l'industrie minière extractive dans le développement socio-économique de leurs Etats et de leurs populations.

Au sortir des indépendances, dans les années 1960, une *politique volontariste et monopoliste* avait caractérisée l'orientation donnée à l'exploitation des ressources minérales. Dans cette vision, l'exploitation de ces ressources devait procurer des revenus financiers substantiels pour permettre aux jeunes Etats d'amorcer leur développement économique. Malheureusement comme on a pu le constater, les résultats escomptés sont restés en deçà des attentes.

Tirant les leçons de cette expérience, et avec l'appui des institutions multilatérales, des réformes politiques et des choix économiques effectués ont permis, à partir des années 1990, d'ouvrir entre autres, le secteur de l'industrie minérale de la plus part des Etats ouest-africains, à l'investissement privé, notamment international. Cette période, a été caractérisée par des approches nationales et individualistes, installant dans des zones géographies communes une compétition entre les Etats et n'a pas favorisé une approche de coopération entre ces Etats. Ce qui n'a pas permis aussi dans ce cas, une contribution optimale du secteur minier à l'amélioration des conditions de vie des populations.

L'UEMOA : instrument clé de la coopération en matière minérale

Face à une économie mondiale de plus en plus compétitive, des regroupements géographiques d'Etats, notamment la création de blocs régionaux, ont été faite à travers le continent africain et ailleurs. Ainsi, en janvier 1994, de la volonté de Chefs d'Etat et de Gouvernements est née, l'Union

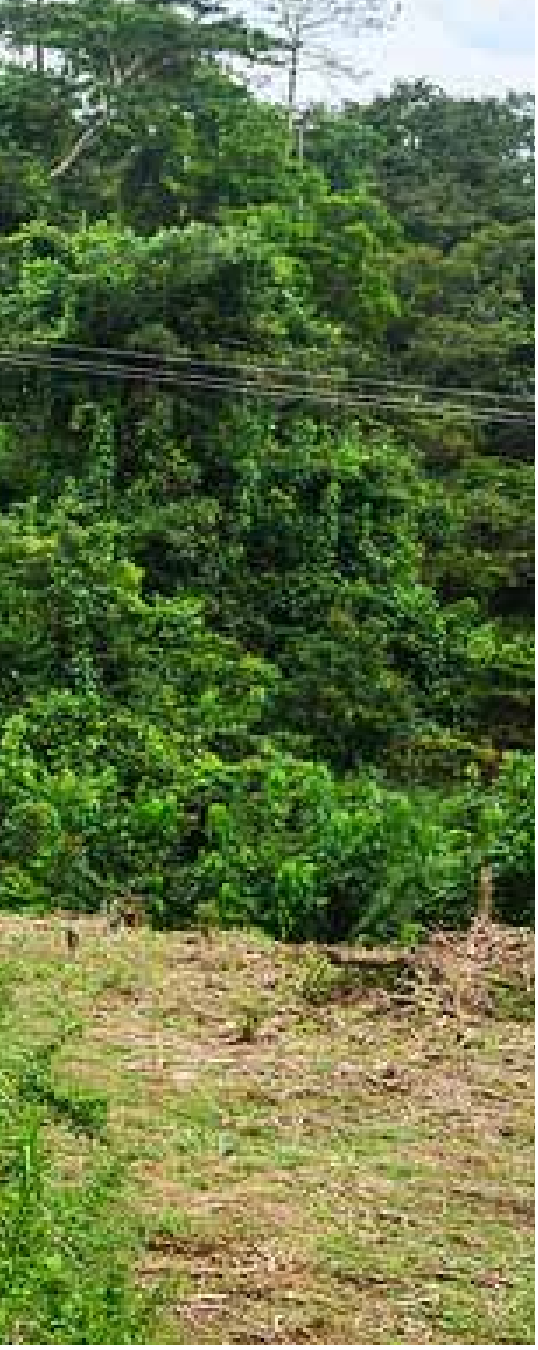

Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Cette Union regroupe en Afrique de l'ouest, huit Etats à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Le traité de l'Union fixe les objectifs suivants :

(i) renforcer la compétitivité des activités économiques et financières;
(ii) assurer la convergence des performances et des politiques économiques;
(iii) créer entre les Etats membres un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux, etc.;
(iv) instituer une coordination des politiques sectorielles nationales par la mise en œuvre d'actions communes et éventuellement de *politiques communes* dans divers domaines dont celui *des mines* ;
(v) harmoniser, dans la mesure nécessaire au bon fonctionnement du marché commun, les législations et particulièrement le régime de la fiscalité.

Dans cette dynamique, et convaincu que le secteur minier extractif peut être un contributeur essentiel au développement socio-économique des Etats membres à l'instar des pays industrialisés comme le Canada, l'Australie, etc., les Chefs d'Etats et de Gouvernement ont adopté, par l'acte additionnel n°01/2000, la *Politique Minière Commune* de l'UEMOA. Cette dernière vise notamment :

(i) l'instauration d'un climat propice à l'investissement miniers ;
(ii) la diversification de la production minière ;
(iii) la transformation sur place des produits miniers ;
(iv) la coexistence mines industrielles-artisanat minier ;
(v) l'amélioration des infrastructures ;
(vi) l'accroissement de ressources financières aux Etats et la création d'emplois, et (vii) la préservation de l'environnement.

Pour l'opérationnalisation de cette vision minière commune, le code minier communautaire de l'UEMOA a été adopté par le règlement n°18/2003/CM/UEMOA du 23 décembre 2003. L'adoption de ce code vise notamment à aplanir la disparité et gérer l'inadéquation des cadres réglementaires des Etats membres qui ne permettent pas de créer un environnement favorable pour l'optimisation de l'exploitation des ressources minérales au profit des pays de l'Union et de leurs populations.

Ainsi, les huit Etats membres de l'UEMOA disposent désormais d'une politique claire et d'un cadre réglementaire pour fédérer les actions en matière de promotion et développement d'une industrie minière compétitive au service de leur développement socio-économique durable.

Ces dispositions sont mise en œuvre sous l'impulsion de la Commission de L'UEMOA, organe d'exécution des politiques et orientations définies par les Chefs d'Etats et de Gouvernement.

Quelques résultats concrets

A cet effet, des actions concrètes ont été réalisées au profit des Etats membres. L'on peut citer notamment:

1. La promotion du développement minier dans les Etats. En effet,la Commission facilite la participation des Etats à diverses manifestions internationales (PDAC) et nationales (Journées de Promotion minière du Burkina Faso dénommée ''PROMIN BURKINA''), véritables cadres d'échanges et de promotion des secteurs miniers respectifs. Elle soutient techniquement et financièrement la tenue de journées de promotion minière que certains Etats membres organisent régulièrement (Burkina Faso, Mali et Sénégal).

2. Le renforcement de capacités, une préoccupation dans l'espace communautaire. Des formations d'experts nationaux en système d'information géographique et des équipements en hard et en soft des centres de documentations des Etats contribuent à améliorer la gestion des données pour les rendre davantage accessibles aux investisseurs et aux chercheurs. Toujours dans ce registre, l'Ecole des mines et de l'industrie du Niger bénéficie d'un appui financier pour

> La Politique Minière Commune et le Code Minier Communautaire de l'UEMOA ont largement contribué à l'élaboration de la Vision Minière de l'Afrique, stratégie continentale qui vise à faire du secteur minier un levier efficace de développement socio-économique durable...

accroitre ses capacités de formation d'ingénieurs dans les métiers des mines.

3. La promotion de la bonne gouvernance est une réalité dans nombres d'Etats membres. Depuis sa mise en œuvre, cinq pays de l'Union sont déclarés pays conformes à l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE). Un appui technique et financier est accordé aux Etats dans le cadre de la mise en œuvre du processus ITIE.
4. L'instauration de cadres de concertations constitue une politique de coopération. A cet effet, des rencontres organisées annuellement sur divers thématiques constituent des occasions d'échanges et de mutualisation d'expériences. Ces réunions tournantes dans les Etats regroupent à la fois les acteurs clés tels que les administrations publiques en charge des mines, les représentants des Chambres des Mines et Groupements Professionnels des Miniers, des structures en charge de l'ITIE et des femmes du secteur minier.

En outre, et plus généralement, la Politique Minière Commune et le Code Minier Communautaire de l'UEMOA ont largement contribué à l'élaboration de la Vision Minière de l'Afrique, stratégie continentale qui vise à faire du secteur minier un levier efficace de développement socio-économique durable et d'industrialisation des Etats africains riches en ressources minérales.

En perspective, divers chantiers vont voir le jour pour renforcer davantage la mise en œuvre de la Politique Minière Commune en vue d'optimiser de manière significative, la contribution du secteur minier extractif à l'amélioration des conditions de vie des populations des pays de l'UEMOA. A ce titre on peut souligner la révision en cours du Code Minier Communautaire, mis à jour pour l'adapter à l'évolution de l'environnement minier international et prendre en compte les intérêts des parties, notamment ceux des communautés riveraines des zones d'activités minières. Le renforcement des capacités des Etats va également s'intensifier à travers :

(i) l'amélioration de la gestion des données géo-minières et des cadastres miniers ;
(ii) la formulation et la gestion de contrats et conventions minières modernes ;
(iii) une meilleure compréhension de la fiscalité et de l'économie minière ;
(iv) un encadrement optimal de l'artisanat minier ;
(v) l'amélioration des infrastructures géologiques et minières de base, (vii) le renforcement du « local content » dans les Etats, etc.

La mission fondamentale de l'UEMOA dans le secteur est de contribuer à une exploitation équitable et optimale des ressources minières pour une croissance accélérée et un développement socio-économique durable des Etats membres dans l'optique de la Vision Minière de l'Afrique.

Emile Bangraogo Kabore est le Chargé des mines et pétroles de l'UEMOA.

Extraction de l'or et partage des valeurs : soutenir le développement et les communautés

À n'en pas douter, l'extraction minière conduite de manière responsable est un puissant moteur de croissance durable. Par-delà ses répercussions en cascade sur l'emploi, les moyens d'existence et l'économie nationale, n'oublions pas que de sa pérennité et de sa croissance dépend directement et souvent exclusivement la survie de communautés entières. Mais pour parvenir à cette croissance, tous les acteurs concernés doivent établir entre eux des relations sur le long terme, empreintes de respect mutuel.

Une exploitation minière doit profiter économiquement et socialement à toutes les parties prenantes. Les travailleurs et la population locale comptent sur une offre d'emplois, de marchés locaux et de projets communautaires. Les autorités régionales et nationales sur des royalties, des impôts et des investissements. Les investisseurs de capitaux sur des intérêts et des retours sur investissements proportionnels

à leur prise de risque. Il suffit qu'un de ces acteurs retire son appui à ce type d'opération, pour que toutes les parties prenantes en subissent les conséquences.

Les gouvernements hôtes apportent les ressources minérales dont ils sont dépositaires au nom de leur peuple ; les compagnies minières apportent des capitaux, un savoir-faire et la valorisation des ressources. Le nombre de parties prenantes s'accroît avec l'identification et le développement du site minier pressenti : les actionnaires et les banques, qui doivent choisir leurs placements ; les communautés, qui détiennent les droits de superficie ou occupent le terrain ; les salariés et leurs syndicats ; les sous-traitants et les fournisseurs. Chacun contribue à la réalisation du projet et en attend un « honnête » retour.

Principaux apports de l'exploitation aurifère

L'exploitation aurifère représente généralement une part élevée des investissements étrangers directs dans les pays en développement et une part substantielle des recettes en devises. D'après un récent rapport du World Gold Council[1], l'exploitation aurifère aurait rapporté quelque 78 milliards de dollars en valeur brute ajoutée et représenterait 530 000 emplois directs dans les 15 principaux pays producteurs d'or. L'extraction minière a en outre tendance à créer un grand nombre d'emplois indirects et à avoir d'importants effets multiplicateurs, du fait notamment que la plupart de ses emplois sont bien payés et hautement qualifiés. C'est particulièrement vrai dans les pays en développement.

Au Ghana et au Pérou, on estime respectivement à 28 et à 19 le nombre d'emplois et de moyens d'existence périphériques créés par chaque poste dans l'industrie minière. En Afrique du Sud, l'industrie minière représente 1,4 million d'emplois directs, indirects ou induits qui, en moyenne, couvrent chacun les besoins de neuf personnes à charge.

Il ne fait toutefois aucun doute qu'aujourd'hui, la confiance entre les compagnies minières et leurs fournisseurs de capitaux d'une part, et les syndicats, les gouvernements et les citoyens d'autre part est rompue. Que pourraient faire les compagnies minières pour mieux expliquer leur apport socio-économique global et le faire valider par les autres parties prenantes ?

« Au Ghana et au Pérou, on estime respectivement à 28 et à 19 le nombre d'emplois et de moyens d'existence périphériques créés par chaque poste dans l'industrie minière. »

Impératifs sous-jacents

L'industrie minière doit impérativement attirer des capitaux pour réaliser cette croissance et exploiter le potentiel de développement et de création de richesses de l'économie minière. Les argentiers de l'industrie minière sont malheureusement frustrés d'avoir vu leurs investissements leur rapporter si peu au fil des ans. La plupart d'entre eux se sont récemment détournés de ce secteur d'activité, le privant d'argent frais et condamnant d'autres gisements de minerai potentiellement viables au sous-développement. La croissance de l'industrie minière stagne. Si nous voulons faire revenir ces argentiers, nous devons leur offrir un excellent retour sur leurs investissements en capitaux à risque.

Deuxièmement, je tiens pour acquis que les compagnies minières doivent accorder le plus grand soin à la gestion de l'impact environnemental de leur activité. Il est de notre devoir de gérer des ressources comme l'eau en bons intendants, de nous assurer que nos activités ne nuisent pas aux moyens d'existence d'autrui et de remettre les terres en état après l'arrêt de l'exploitation.

Troisièmement, les marchés passés par les mines constituent le principal élément de redistribution des profits auprès des communautés et du gouvernement. La chaîne d'approvisionnement minière est parfaitement structurée dans des pays de tradition comme l'Australie, les États-Unis et l'Afrique du Sud. Mais les compagnies minières prenant davantage les devants dans l'appui aux fournisseurs, l'approvisionnement local se retrouve de plus en plus au cœur de la contribution économique des compagnies minières.

Par ailleurs, les compagnies minières contribuent largement aux infrastructures physiques qui desservent leurs sites. Les mines d'or ont généralement besoin d'un raccordement à l'eau, à l'électricité et à une route. Tous ces réseaux sont de plus en plus construits dans l'optique de profiter à la région ou à la collectivité locale et pas seulement à la mine.

Enfin, les sociétés d'exploitation aurifère, en concertation avec la société civile, peuvent largement contribuer à améliorer la gouvernance et à soutenir le renforcement des capacités, surtout dans des domaines comme la gestion de l'environnement et la fourniture de services publics. Trop souvent, la mine a bien du mal à améliorer la qualité de vie des communautés riveraines parce qu'elle ne trouve pas de fonctionnaires locaux capables de faire bon usage des recettes. Nous devons donc impérativement travailler avec les autorités locales, afin de développer et de mettre en œuvre conjointement des projets qui utilisent les recettes apportées par l'exploitation minière.

Population locale et compagnies minières – une cohabitation pas toujours évidente

Un des principaux défis auxquels doivent faire face les compagnies minières, c'est le « permis social d'exploitation » – c'est-à-dire l'adhésion des populations riveraines. Bien que les conséquences d'un « refus » de permis social d'exploitation ne soient pas toujours dramatiques, elles peuvent se traduire par de graves perturbations dans l'activité voire, au final, par l'échec du projet. Les exemples abondent à travers le monde et ces dernières années ont été témoin d'une recrudescence significative des conflits entre les mineurs et les communautés locales (voyez le graphique de l'ICMM). Au Pérou, le projet Conga, d'une valeur de 5 milliards de dollars, a été bloqué durant des années par le militantisme de la population locale.

Comme indiqué précédemment, les sociétés d'exploitation minière apportent souvent d'importantes contributions au gouvernement national sous la forme

de taxes, d'impôts et de royalties. Il est vrai, cependant, que cette manne ne « revient » pas forcément vers les populations hôtes qui escomptaient profiter des revenus engendrés par les mines toutes proches via l'amélioration des infrastructures et des services publics. C'est le cas lorsque les rentes minières sont affectées à un pot fiscal central qui finance les dépenses générales du gouvernement ou lorsque la faiblesse de la gouvernance se traduit par une gestion fiscale opaque et/ou inefficace.

> « Les sociétés d'exploitation minière apportent souvent d'importantes contributions au gouvernement national sous la forme de taxes, d'impôts et de royalties. »

Il s'ensuit les populations hôtes ne voient pas toujours la couleur des millions de dollars injectés par les compagnies minières dans l'économie nationale. Bien que l'on puisse en imputer la responsabilité au gouvernement national, ce sont, au final, les compagnies minières qui en subissent les conséquences. Peu importe, en effet, le soutien apporté par le gouvernement central à l'exploitation minière, celle-ci peut se heurter à une forte opposition au plan régional ou local.

Dans les faits, l'extraction minière est, par nature, une activité économique à fort impact. L'essence même de cette activité fait que l'ouverture d'une exploitation minière aura toujours des répercussions sur la population locale, pour le meilleur ou pour le pire. Citons, entre autres, la perturbation du terrain, les changements apportés à la qualité et à la disponibilité de l'eau, la création d'infrastructures auxiliaires, l'arrivée de travailleurs et de migrants, la promotion de l'activité économique locale, etc. Bien qu'un exploitant responsable soit en mesure d'éviter et/ou d'atténuer ces effets, la sensibilité latente du milieu dans lequel se situe l'exploitation engendra sans doute une forme d'opposition locale en raison des effets négatifs réels ou perçus.

Cette sensibilité de la population aux effets réels ou perçus de l'activité minière se nourrit par ailleurs d'un accès et d'un partage renforcés des informations au plan local, du militantisme et du travail de sensibilisation des ONG nationales et internationales de même que de la politisation de nombreuses questions liées à l'extraction minière.

La finalité de l'exploitation minière sera toujours d'extraire un minerai qui n'est pas infini et dont on attribue généralement la propriété à la population qui l'entoure, quoi qu'en dise le cadre juridique national. Il s'ensuit que la population locale attend de la compagnie minière non seulement qu'elle gère les nuisances sociales et environnementales de son activité, mais qu'elle s'emploie activement à améliorer le sort de la population, au titre d'un contrat social (généralement) non-écrit. Dans de nombreux pays, en effet, le consentement de la population locale est désormais devenu un passage obligé de la procédure d'octroi d'une licence d'exploitation par le régulateur.

La population sait qu'elle n'aura qu'une seule occasion de profiter de l'exploitation de minerais qui finiront par s'épuiser, provoquant le départ des compagnies minières vers d'autres horizons prometteurs.

Elle accentue par conséquent sa pression sur les opérateurs miniers pour qu'ils améliorent non seulement le sort de la communauté à court terme, mais qu'ils convertissent des ressources minérales finies en un héritage positif et durable dont la population locale continuera de bénéficier bien après la fermeture de la mine. L'histoire nous apprend malheureusement que de nombreuses compagnies minières n'ont pas rempli cette mission, d'où le cynisme et la défiance.

Établir un climat de confiance sur la base de valeurs communes

Bien que les sites actuellement exploités par Gold Fields ne se heurtent à aucune opposition physique des populations locales, nous ne versons pas dans l'autosatisfaction. Obtenir et garder une licence d'exploitation exige énormément de temps, d'efforts et de

Conflits communautaires liés à l'exploitation minière dans le monde, en nombre d'incidents (Source : ICMM)

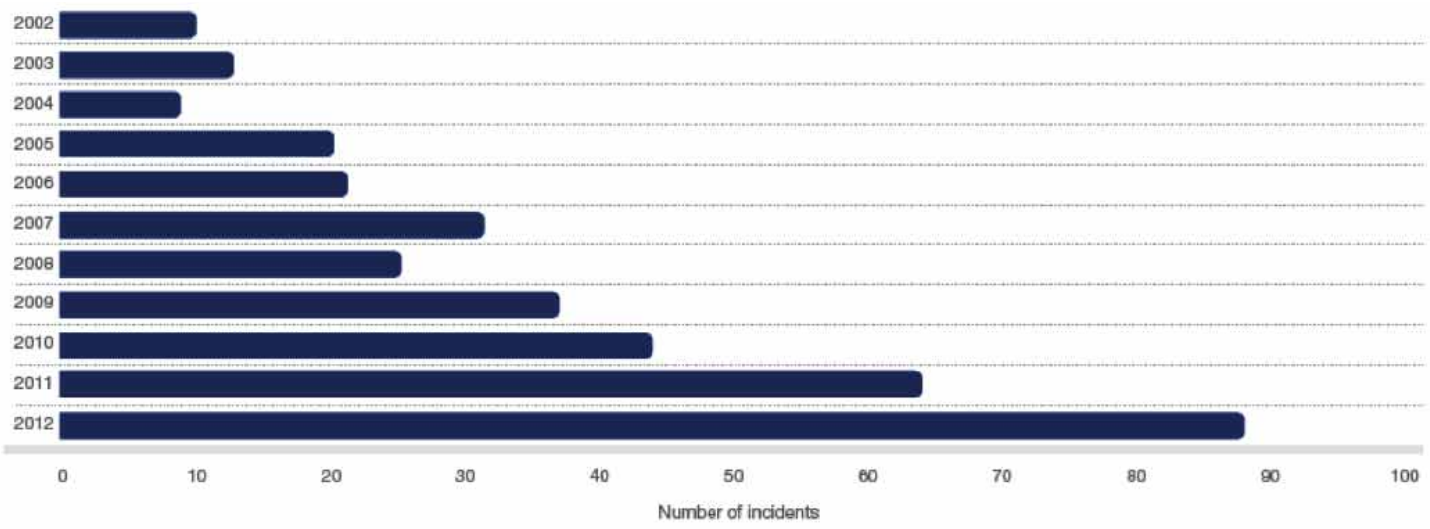

ressources, et est très difficile à récupérer une fois perdue. Notre capacité à développer Gold Fields par l'expansion des sites miniers existants et par le développement de nouveaux projets sera, dans une certaine mesure, fonction de notre faculté à gagner la confiance des populations riveraines des zones qui nous intéressent.

Il est par conséquent essentiel que nous traitions les populations qui nous accueillent avec respect, que nous minimisions les nuisances de notre activité et que nous procurions des avantages tangibles et permanents. Les ressources dont nous disposons pour procurer des avantages aux populations qui nous accueillent sont, toutefois, de plus en plus limitées.

Ceci s'explique par notre reconversion en compagnie minière plus petite, de moyenne envergure, et la baisse du prix de l'or.

Nous sommes parfaitement conscients du fait que, mal gérée, cette évolution pourrait nuire à nos relations avec les populations locales, que ce soit à Cerro Corona au Pérou, à South Deep en Afrique du Sud, à Tarkwa et Damang au Ghana ou dans les lieux que nous prospectons.

Nous avons par conséquent adopté une démarche axée sur des valeurs communes pour promouvoir le développement communautaire. Cette démarche repose sur la mise en œuvre de stratégies d'entreprise qui ne procurent pas que des avantages commerciaux et opérationnels à notre compagnie, mais qui profitent également et en même temps à la population qui nous accueille. Notre démarche se décline en trois points :

- **Privilégier le recrutement local :** Bien que nous recrutions traditionnellement nos travailleurs parmi les nationaux (ou, en Afrique du Sud, parmi la population défavorisée) des pays où nous opérons, cette pratique ne renforce pas nécessairement la licence sociale d'exploitation minière. Nous voulons à présent consolider nos efforts en recrutant spécifiquement parmi la communauté d'accueil. Ce sera probablement le point le plus important à traiter pour améliorer significativement chaque licence sociale d'exploitation minière, à peu ou sans frais supplémentaire.

- **Privilégier l'approvisionnement local :** Nous avons également pour habitude de nous approvisionner auprès de sociétés établies dans les pays où nous opérons. À la vérité, bien peu de ces entreprises se situent dans – ou emploient du personnel venant de – nos zones d'exploitation. Une fois encore, nos mines vont consolider la démarche existante en augmentant de manière significative leur approvisionnement en produits et services auprès des communautés d'accueil. Compte tenu des capacités locales, nous devrons certainement (1) soutenir des formations et le développement d'entreprises locales et (2) inciter les fournisseurs que nous avons déjà dans ces pays à ouvrir des sites – et à engager du personnel – dans les communautés d'accueil.

- **Assurer l'approvisionnement en eau :** L'eau est une préoccupation majeure et redondante des communautés riveraines. Bien que nous appliquions déjà des systèmes de gestion rigoureux pour veiller à la qualité des eaux résiduaires et minimiser notre consommation en eau, il y a toujours moyen de faire mieux. Nous allons par conséquent trouver des systèmes qui non seulement soutiennent l'approvisionnement en eau de nos mines, mais qui, lorsque le coût reste abordable, augmentent l'approvisionnement en eau propre de la population locale.

Au travers de cette démarche, nous cherchons à conserver mais aussi à améliorer notre licence sociale d'exploitation en liant la destinée des communautés qui nous accueillent à celle de nos activités et en apportant la preuve que ce ne sont pas les sommes allouées à l'investissement social qui comptent, mais l'impact obtenu en termes de création de valeur pour la population locale.

Nous comptons également prouver aux riverains de nos actuels et futurs projets de croissance que nous sommes la compagnie minière idéale pour un partenariat qui les aidera à bénéficier constamment et durablement de la valeur partagée des ressources minières locales.

Note

1. Voyez www.gold.org

Nick Holland est PDG de la société sud-africaine Gold Fields.

> ...sa pression sur les opérateurs miniers pour qu'ils améliorent non seulement le sort de la communauté à court terme, mais qu'ils convertissent des ressources minérales finies en un héritage positif et durable dont la population locale...

La légitimité de l'artisanat minier en RDC : Le cas du Kivu

Le sous-sol de la République Démocratique du Congo est très riche en ressources naturelles. On y trouve des principaux groupes des minerais : le groupe de cuivre (cuivre cobalt, uranium, zinc, plomb, cadmium, germanium), le groupe de chrome, nickel, diamant, le groupe de l'étain (étain, wolfram, colombo-tantalite, beryl, monazite), les métaux précieux (or, argent, platine), le fer et le manganèse ainsi que les combustibles minéraux (charbon, schistes bitumeux, pétrole, gaz). La province du Sud-Kivu regorge d'une grande partie de ces potentialités, qui dans la grande majorité sont exploités d'une manière artisanale. Lorsqu'on parle du Kivu, on sous entend directement, le Sud et le Nord-Kivu plus le Maniema, trois provinces issues du découpage territorial du Kivu, la seule des provinces de la RDC, qui a servi de province pilote.

Le titre IV du Code minier de 2002 (art. 109 à 128)[1] consacre la légalité de l'activité minière artisanale, qui antérieurement, avait déjà été reconnue par l'ordonnance-loi no 82/09 du 5 novembre 1982 promulguée par le président Mobutu, mais uniquement dans les espaces en-dehors des concessions minières accordées aux sociétés minières industrielles. Très vite une lutte s'est cependant engagée entre ces sociétés et les creuseurs artisanaux qui envahissaient leurs concessions minières. Entre-temps, ces sociétés minières se sont progressivement affaiblies, favorisant, de manière antagoniste, le secteur artisanal.

Le développement de l'artisanat minier

Cet article s'intéresse à la dernière société minière du Kivu, la Sominki, qui a été liquidée le 29 mars 1997, en concédant une partie de ses actifs à la Sakima[2], qui n'avait cependant pas les moyens de relancer l'activité minière. Une autre partie, principalement les mines d'or, ont été concédées à la société Banro.

C'est ainsi que la région a vu un bon nombre des creuseurs artisanaux se ruer vers tous les périmètres abandonnés par

la Sominki au profit d'une jeune société sans capital. À partir du moment où la Sominki s'est retirée, et en raison de la désorganisation du pays causée par les guerres d'invasion de la fin de l'année 1996, qui a mis fin au régime dictatorial du Marechal Wazabanga, et du milieu de l'année 1998 qui a failli scinder le grand Congo en « états », les populations des contrées minières ont été plongées dans une misère indéniable et de plus en plus grande : « creuser » est devenu pour des dizaines de milliers d'hommes la seule façon de gagner un peu d'argent. Cet afflux des différentes populations (jeunes surtout), vers les sites miniers, a poussé le Fonds monétaire international (FMI), à s'intéresser à la question, et de constater qu'environ un cinquième de la population congolaise dépend directement ou indirectement de l'exploitation manuelle des mines.[3] Je m'imagine qu'aujourd'hui, personne ne peut me contredire, lorsque je dis que les marchés et centres miniers au Kivu, fonctionnent correctement grâce à l'exploitation minière artisanale.

Or, les guerres dont il est ici question ont aussi été à l'origine de la présence de bandes armées diverses dans les forêts, constituées par des anciens réfugiés hutu rwandais civils ou militaires (Forces Démocratiques de Libération du Rwanda – FDLR, Rastas), par des rebelles villageois congolais (différents groupes autonomes de « maï-maï »), ou tout simplement par des bandits de grands chemins et des « coupeurs des routes ». Pour essayer de récupérer ces groupes, le gouvernement congolais s'est efforcé de les intégrer dans son armée nationale, qui est devenue une armée tout à fait hétéroclite constituée en majorité d'anciens rebelles de la forêt et, partant, indisciplinée.

Est-ce à dire que tout le Kivu minier soit ainsi le théâtre de tels abus ?

Non, tous les minerais ne sont pas des « minerais de conflit » ou des « minerais de sang ». Il est généralement estimé que moins de la moitié des sites miniers se trouvent dans une telle situation. Les FDLR, qui sont en train de se rendre ce dernier temps, et un groupe rebelle congolais occupaient certains sites dans les foret et montagnes de l'ex-Kivu. Cependant, il sied de signaler qu'aujourd'hui, grâce aux différents mécanismes (OCDE, CIRGL, et autres), que les choses sont en train de s'améliorer. L'assainissement des sites miniers est actuellement en cours.

L'ensemble de la question repose donc dans la distinction entre les endroits dits « propres » et ceux dits « sales », sachant que le caractère « propre » ou « sale » d'un site minier ne tient pas uniquement à la présence ou non de groupes armés mais aussi à la présence de jeunes enfants, de femmes enceintes, au non-paiement des taxes et des redevances prescrites par le code minier, aux dégâts causés à l'environnement, etc.

Or à la différence des Rwanda et Burundi voisins[4] , l'Est de la RDC compte plus de mille sites d'extraction des minerais d'or, de cassitérite, de coltan et de wolframite. Certains, de ces sites sont d'accès extrêmement difficile, dans les montagnes du Kivu ou dans la grande forêt tropicale humide : on ne les atteint qu'après de longues marches à pied. D'autres sites sont d'accès plus facile, en véhicule, en moto, ou à pied : ce sont en général des sites qui ont connu autrefois une activité industrielle ou semi-industrielle[5], puis ont été abandonnés par la suite.[6]

Considérant l'extrême difficulté de gestion posée par ces filières minières artisanales peuplées de dizaines de milliers d'acteurs récalcitrants dispersés dans une multitude d'endroits, les instances gouvernementales manifestent de plus en plus leur volonté de remplacer ces mines artisanales par des petites mines (small-scale mines), plus faciles à contrôler d'une manière formelle. Effectivement, si l'on parvient à intéresser des investisseurs à installer de petites entreprises minières, on peut supposer que ceux-ci vont s'efforcer d'ouvrir une route d'accès, ou au moins une piste d'atterrissage, même sommaire, infrastructures qui permettraient à des fonctionnaires provinciaux de venir assurer des contrôles sur place. Mais, il faut songer à mieux rémunérer ces fonctionnaires, et les mettre dans des bonnes conditions pour qu'ils ne soient pas tentés par la fraude, un fléau qui gangrène aujourd'hui le secteur minier !

Figure 1.1 : Un gisement et sa partie érodée[8]

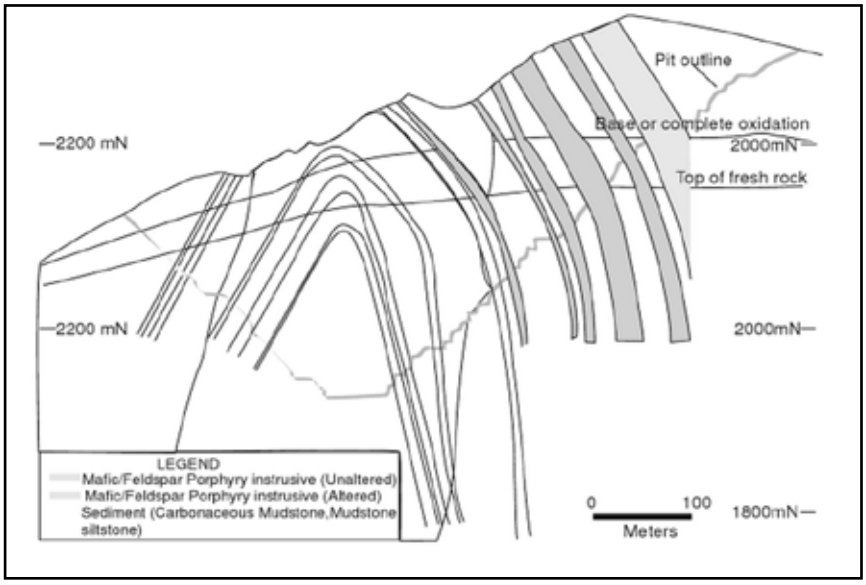

Source : adapté de BANRO CONGO, Exploration Project Overview, December 02, 2008 (slide # 25)

Mines industrielles et artisanales : une cohabitation parfois nécessaire

Cependant, ce raisonnement fait fi de certaines données techniques et même politiques liées à la cohabitation, dans l'espace et dans le temps, des deux modèles de développement : industriel et artisanal, qui ne peuvent pas nécessairement se substituer l'un à l'autre .

L'illustration ci-dessus présente par exemple schématiquement un site aurifère au Sud-Kivu qui a actuellement commencé à être exploité de manière industrielle après avoir été exploité de manière artisanale depuis une trentaine d'années.

Ce schéma situe clairement les domaines respectifs de l'exploitation artisanale et de l'exploitation industrielle : une partie des roches n'existe plus (là où les arcs sont interrompus) car au cours des millénaires cette partie de colline a été lentement érodée par la pluie et le vent. Ces roches érodées sont descendues dans la vallée où elles ont sédimenté dans les ruisseaux, où les orpailleurs recherchent l'or, tandis que d'autres particules ont parfois été transportées sur des kilomètres en même temps que des cailloux et de la terre et ont formé des dépôts alluvionnaires que fouillent les chercheurs d'or (sans compter les bouleversements telluriques qui parfois ont réenterré plus ou moins profondément des sites alluvionnaires).

Sur place, des équipes creusent des puits ou des galeries dans la roche elle-même. Cependant, ils ne sont guère en mesure de descendre à plus de 30 ou 35 mètres de la surface (le Code minier de la RDC interdit d'ailleurs aux artisans de descendre au-delà de 30 mètres), car au-delà de cette profondeur il est nécessaire d'insuffler de l'air à l'aide de compresseurs, et donc de disposer de courant électrique (d'un groupe électrogène, et donc de carburant), etc. Quoi qu'il en soit, c'est sur la base de tels puits et de telles galeries construites par des creuseurs artisanaux que les exploitants industriels considèrent d'une part que les artisans miniers « écrèment » les sites rocheux et qu'ils déplorent d'autre part les contraintes liées à l'extraction devant être réalisée en-dessous de cette croûte percée de nombreux trous. Ce type d'environnement de travail impose en effet de décaper une couche rocheuse d'une trentaine de mètres d'épaisseur, ce qui peut représenter un coût prohibitif si l'on est sur un massif rocheux de quartz, ainsi que cela se présente souvent dans ce type de minéralogie. Dans le cas du site illustré dans la figure, l'entreprise industrielle concernée se prépare à creuser un puits ouvert jusqu'à 300 mètres de profondeur, comme l'indique la ligne marquée « Pit outline ».

Notes

1. Et renforcée par divers autres articles disséminés dans le Code minier à propos notamment de sa fiscalité, et surtout dans le Règlement minier (Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 définissant les mesures d'application du Code minier).
2. D'après certain témoignage, trois tonnes de documents géologiques (cartes et relevés géologiques surtout) ont été expédiées par avion de Kinshasa en Afrique du Sud juste avant la liquidation de la Sominki.
3. Broederlijk Delen (dir.), *L'avenir du Congo est-il miné ?,* Bruxelles, Broederlijk Delen, Commission Justice et Paix francophone de Belgique et Nationaal Instituut voor Zuidelijk Afrika (NiZA), Bruxelles, 2008, p. 10.
4. Le Rwanda connaît actuellement sept sites miniers en exploitation (Gatumba, Rutsiro et Nemba pour la cassitérite et la colombo-tantalite/coltan ; Gifurwe et Kayonza pour la wolframite ; mais aussi les sites de Rutongo, Nyakabingo, Cyubi), tandis que le Burundi compte quatre régions minières reconnues : or dans la forêt de la Kibira, au nord-ouest du pays, et dans la région de Muyinga au nord-est du pays à proximité de la Tanzanie ; cassitérite dans le Karagwe Tin Field (Kavuruga ou Muramba), wolframite dans la région Murehe-Busoni-Giteranyi dans et autour de la Cuvette du Bugesera, et colombo-tantalite dans la région de Kabarore-Kabatwa sur le flanc Est de la forêt de la Kibira.
5. Par exemple Twangiza : ancien site de la MGL aujourd'hui réactivé par la société canadienne BANRO.
6. Un site, la mine de Mobale près de Kamituga, situé dans la « Gold Belt » du Kivu, a même été exploité en mine d'or souterraine jusqu'à son pillage sévère à la fin de novembre 1996, quelques jours seulement avant l'arrivée des troupes de l'AFDL le 30 novembre 1996 et quelques semaines avant la liquidation de la SOMINKI.
7. La Banque mondiale elle-même, à travers l'élaboration des Documents de stratégies pour la réduction de la pauvreté (DSRP), reconnaît l'importance de la différenciation de ces deux sous-secteurs : « Dans le guide d'élaboration des [DSRP], il est nettement précisé que le secteur minier recouvre d'une part, les activités minières de type industriel (large-scale mining) et les activités de nature artisanale (small-scale mining). Il est conseillé de procéder à une évaluation des impacts sociaux, économiques, environnementaux, culturels, etc. en prenant en compte les différences d'échelles de ces activités » (Mazalto, Marie, *Gouvernance du secteur minier et enjeux de développement en République démocratique du Congo*, thèse doctorale, Département de sociologie, Université du Québec à Montréal, 2010, p.59).
8. L'illustration présentée ci-dessous a été adaptée d'une présentation publique donnée par une société minière internationale le 2 décembre 2008 à Bukavu (à l'invitation de la société civile).
9. En réalité, le Règlement Minier interdit purement et simplement de creuser des tunnels et de réaliser des excavations de plus de 30 mètres de profondeur dont les parois soient inclinées au plus de 15 % avec des bancs horizontaux (anti-érosifs) d'au moins un mètre de large tous les deux mètres de profondeur (*Code de conduite de l'exploitant artisanal, Art. 9, in Règlement minier, p. 240*), tunnels, puits et galeries qui abondent pourtant dans les gisements miniers. À noter également que cette profondeur de 30 mètres représente aussi souvent le niveau où l'on passe des minerais oxydés (par l'oxygène en surface de la croûte terrestre) à des minerais sulfurés, qui demandent un autre type de traitement.

Zacharie Bulakali est chercheur mines et Point focal IPIS à Bukavu, Sud-Kivu en République Démocratique du Congo.

Madagascar : poser les fondements des industries extractives

Madagascar est devenu symptomatique des conditions dans lesquelles évolue le secteur extractif dans les pays vulnérables avec l'arrivée des investisseurs étrangers. Les leçons tirées méritent une attention particulière à partager avec les autres pays pour trouver la bonne approche. D'une manière globale, les exploitations en cours sont soumises aux impératifs de la mondialisation, des politiques nationales et des enjeux locaux – sans oublier les desiderata d'innombrables personnes morales ou physiques avec des intérêts privés. Les actions « sociétales » apparaissent la plupart du temps comme des opérations de marketing visant à retourner les autorités et/ou les populations contre les esprits critiques. La non réactivité des malgaches face à l'injustice n'est que la soumission ou la résignation par manque de références. Particulièrement affaiblis, et rendus versatiles par l'arrivée massive d'argent frais, les pouvoirs publics, quant à eux, n'arrivent plus à jouer le rôle qu'on pourrait attendre d'eux. Des membres de la société civile sont devenus des prestataires pouvant être réquisitionnés à tout moment. Certains dirigeants des compagnies montrent une arrogance à avoir le monopole de la vérité. Ce qui est préjudiciable c'est que cette conduite semble devenir la référence des autres opérateurs du secteur extractif à Madagascar. Jusqu'à preuve du contraire, un opérateur minier est un «invité» en séjour à durée déterminée.

Qu'en est-il aujourd'hui à Madagascar ?

Encore une fois, l'afflux massif de capitaux ne garantit pas automatiquement la paix sociale et l'amélioration du bien-être de la population. Il crée des illusions comme dans tous les pays qui souffrent d'un déficit démocratique. Profitant de cette situation, bénéficiant de l'appui des institutions financières internationales et disposant d'importants leviers financiers pour influencer les décisions publiques, les compagnies minières obtiennent des conditions fiscales spéciales et des facilités d'installation (autorisations administratives, occupation foncière, destruction de forêts tropicales….). Les activités en matière de *« responsabilité sociale et environnementale »* font désormais partie de l'arsenal nécessaire pour obtenir les *« licences d'exploitation »* et les financements internationaux. Présentant une sorte de *« shopping list »* de projets, les habitants sont en fait réduits à se comporter comme des mendiants. Des sommes non négligeables sont ainsi consacrées –sans contrôle démocratique – à des opérations de sponsoring et à des projets de saupoudrage cherchant à répondre aux demandes variables, et parfois contradictoires, d'une opinion publique par nature changeante.

Si on se réfère aux chiffres éloquents de Dr Wilfred Lombe[1]: « En 2010, les revenus des compagnies minières ont augmenté de 32% et leurs résultats

> En Afrique, les gouvernements sont les valets des multinationales privées, publiques et institutions financières.

nets de 156%. Dans le même temps, les taxes versées aux Etats ne se sont accrues que de 6%. ». En plus des avantages fiscaux, les compagnies abusent des bas salaires. Les actions RSE (Responsabilité Sociale/ Sociétale des Entreprises) de certaines compagnies se résument ainsi à «déshabiller Pierre pour habiller Paul ». Les compagnies devraient publier d'une manière naturelle ce qu'elles gagnent et ce qu'elles versent aux différentes parties prenantes. Les communautés riveraines des régions d'exploration et d'exploitation vivent dans le *« double bind »*[2] ou dans l'incapacité d'évoluer dans le bon sens par manque d'appuis désintéressés et de financement indépendant. La population se retrouve abandonnée à son triste sort à la fin de l'exploration ou l'exploitation après la démobilisation, sans plus personne à qui s'adresser.

Poser les bases d'un dialogue durable : trois règles d'or

Un syndicaliste centrafricain[3] relevait cet état: « Dans les pays du Nord, les pouvoirs publics sont les VIP des multinationales. En Afrique, les gouvernements sont les valets des multinationales privées, publiques et institutions financières ». Après avoir offert des conditions particulièrement favorables aux multinationales, les autorités s'en prennent aux protestataires qui, pour des motifs souvent fallacieux, sont soumis à de lourdes sanctions quand ils s'entêtent à contester la conduite des opérations industrielles. Dans de telles conditions, le dialogue social, pourtant nécessaire à la bonne marche des entreprises et à l'émergence d'une société apaisée, paraît rapidement impossible. Les compagnies ne doivent pas prendre les parties prenantes indépendantes comme des opposants mais comme leurs principaux partenaires. En économie, la concurrence crée l'innovation. Dans le social, les critiques enrichissent les actions. Un opérateur a besoin d'interlocuteurs crédibles et de cadres de travail stable. L'absence de ces conditions ne justifie pas de rentrer dans le jeu de la corruption avec les autorités. *Le premier point est donc de définir précisément le sens et le cadre du dialogue social dans les règles de l'art avant d'engager le traitement des différents Sujets d'Intérêt Public*[4] *ou « enjeux ».*

Pour un opérateur, et c'est normal, la participation aux traitements des différents enjeux implique un coût financier augmentant ses charges et/ ou diminuant ses marges bénéficiaires. Avant l'ouverture d'une exploitation, il faut avoir une idée des bénéfices financiers que chacun des *« ayants droit »* pourra tirer et de leur répartition dans le temps. Pour les exploitations en cours, il est important de faire l'évaluation avant la fermeture des sites. Cinq principales parties prenantes entrent dans la catégorie des *« ayants droit »* : les institutions financières, les actionnaires, les pouvoirs publics, les travailleurs et les communautés locales. Les communautés locales sont les plus difficiles à définir. Il est donc crucial de définir les limites territoriales de l'emprise du projet extractif (administrative, terroir et/ou culturelle) et de recenser les « locaux » sur la base de natifs, d'habitants ou d'originaires (y compris la diaspora). *Le deuxième point est de faire une cartographie des parties prenantes et de se concerter avec eux, plus particulièrement la société civile indépendante et les communautés riveraines des gisements sur le contenu à mettre dans les principaux enjeux.*

Si l'on fait une synthèse des consultations publiques, cinq enjeux principaux ressortent : les accords et les textes réglementaires, les empreintes écologiques et foncières, le recrutement, le *« local content »* et le développement local. Les multinationales affirment appliquer les mêmes procédures dans toutes leurs filiales. Ces enjeux ne sont pas traités de la même manière dans tous les pays. Les acquis sociaux et les normes environnementales dans les pays occidentaux ne sont pas exportables comme la « HSEQ »[5] et les technologies. *Le troisième point est d'avancer une ligne de conduite pour traiter les différents enjeux dans l'intérêt de toutes les parties prenantes.*

Quelles réponses face aux enjeux ?

Les discours et les documents écrits (communiqués, notes de service, codes de conduite, recommandations d'atelier…) relèvent du *« soft law »* et n'ont aucun pouvoir d'obligation. Seuls les accords signés et les textes réglementaires, ou *« hard law »*, ont ce pouvoir impératif avec des sanctions. Le *« soft law »* et le *« hard law »* fonctionnent comme en médecine : le curatif et le préventif. Le *«hard law »* reste un investissement sûr pour préparer l'avenir dans de bonnes conditions. La géopolitique mondiale montre que plus un pays a un cadre juridique contraignant et enrichi par des dialogues sociaux, plus les investissements sont sécurisés et le niveau de vie de la population élevé. C'est en imposant des règles contraignantes et en se dotant des moyens de contrôler réellement leur application que l'on évitera par la suite des conflits sociaux se dégénérant parfois à des conflits extrêmement violents. Pour une compagnie, le fait de gagner sur un accord très « attractif » ne garantie en aucune manière une sécurité des opérations et des investissements. Combien faut-il encore de morts ou quel niveau de misère pour que l'on remette en cause les accords injustes ?

Les empreintes écologiques sont très complexes et différentes d'un milieu à un autre. Pour l'environnement, les scientifiques devront être libres de leurs études d'impact et sur les mesures de restauration dans l'intérêt de la planète et des communautés locales. Pour le foncier, il faut tenir compte de ses valeurs multidimensionnelles (culturelle, cultuelle et économique). C'est une erreur de réduire le foncier à une valeur monétaire et d'ignorer son rôle dans la production et ses valeurs

sociales. L'appropriation des terrains de personnes vulnérables ne se règle pas seulement par une indemnisation que les ayants droit vont rapidement dilapider pour se retrouver démunis et obligés de mendier pour survivre, tout en se rendant compte d'avoir été spolié. En voyant la richesse générée par leur ancien patrimoine, la frustration des populations se transforme à termes en confrontation. La compensation monétaire lors des expropriations ne peut remplacer la valeur du travail réalisée sur les terrains perdus. L'équipe technique de modélisation d'un opérateur doit intégrer dans les emprises foncières les recommandations des communautés locales ressorties par les *« permit men »*.

Le salaire est encore le « seul » revenu direct et régulier que peuvent avoir les locaux pour l'exploitation de leur patrimoine. Mais l'exploitation minière ou pétrolière moderne, intensive en capital, est exigeante en ressources humaines très qualifiées en bonne santé et peu créatrice d'emploi. Il faut ainsi réviser les salaires indécents des nationaux en manque de référence. On assiste à la décomposition du lien naturel entre la productivité, le prix des produits et le salaire. Le développement de la sous-traitance actuelle engendre le travail précaire. Un opérateur est un « employeur de fait » et un « donneur d'ordre », mais il évite de plus en plus d'être un « employeur de droit » pour se désolidariser des « acquis sociaux ».

La présence d'un opérateur d'envergure est, pour les régions oubliées de l'économie moderne, une porte ouverte pour entrer dans l'économie de marché. Il faut donc que les opérateurs augmentent le pourcentage de *« local content »* pour offrir des revenus décents aux locaux ne pouvant pas être recrutés. Les achats locaux doivent bénéficier aux entreprises dont la majorité des actions devront être détenues par les nationaux. Il faut en finir avec les préjugés, hérités de la période coloniale, sur l'incapacité des locaux à devenir entrepreneurs d'envergure.

80% des revenus générés par l'exploitation devront être utilisés pour répondre aux multiples besoins de développement actuel. Le reste devrait être dédié aux générations futures par la mise en place d'un *« Trust Fund »*, comme dans certains pays développés. Le nerf du développement est d'abord l'argent, mais qui doit être utilisé d'une manière efficace et efficient. L'intégration des projets industriels dans leur tissu socio-économique doit se faire en lien avec l'augmentation réelle du niveau de vie des locaux. La Norvège a démontré que pétrole et développement peuvent aller de pair. D'autres pays dans l'hémisphère Sud ont réussi à démystifier la malédiction des matières premières. Le point commun, difficile à percevoir, dans la réussite de ces pays, est l'existence d'un seuil minimum de personnes avec un *« empowerment »* très élevé et une empathie envers les communautés riveraines des gisements.

Une compagnie devrait se recentrer sur son métier pour une meilleure productivité, afin de satisfaire les intérêts raisonnables des actionnaires et à payer un niveau décent de revenus aux autres ayants droit. Il faut aussi un seuil minimum d'hommes et de femmes indépendants qui travaillent en permanence afin qu'il ait une exploitation à bon escient de cette *«bénédiction »* pour être transformé en *« bien-être »*. Les retours d'expériences positives dans l'histoire humaine et dans le monde devront servir d'exemples. La « malédiction des matières premières » n'est pas inéluctable, car ce n'est pas le fruit d'une catastrophe naturelle mais de choix humains. Les communautés riveraines des gisements dans les pays vulnérables n'attendent que de nouvelles alternatives dans le bon sens.

Notes

1. Interview dans « Les Afriques » du 14 décembre 2011 : « Nos Etats africains doivent prendre des participations dans les projets miniers développés en Afrique »
2. « Double bind » ou «Double contrainte » : Quoiqu'on fasse, on reste pris dans l'ordre d'un problème.
3. Conférence internationale 2010 de la CGT-FNME, Montpellier (France).
4. Plus connu aussi sous l'expression «questions fréquemment posées», en anglais FAQ (Frequently asked questions)
5. Health, Safety and EnvironmentQuality (ou Normes en « Santé, Sécurité et Environnement » dans les lieux de travail).

Toky Ravoavy est consultant secteur extractif et développement local.

> La géopolitique mondiale montre que plus un pays a un cadre juridique contraignant et enrichi par des dialogues sociaux, plus les investissements sont sécurisés et le niveau de vie de la population élevé.

Le secteur extractif et la société civile environnementale à Madagascar

Qui de l'Alliance Voahary Gasy (AVG)?[1]

Après les 20 ans de Programme Environnemental et au vu du pillage sans précédent des ressources naturelles (trafic des espèces protégées, exploitation illicite des bois précieux, notamment le bois de rose) en 2009, les associations et Organisations Non Gouvernementale (ONG) œuvrant dans le domaine de l'environnement ont décidé de créer une plateforme dénommée Alliance Voahary Gasy, avec un objectif 'd *d'Etablir une Société civile environnementale forte, respectée, écoutée et responsable pour contribuer au bien-être des Malagasy grâce à une bonne gestion des ressources naturelles.'* Actuellement, 32 associations et ONG en sont membres et sont regroupées pour la gouvernance environnementale autour de quelques thématiques focalisées sur les Forêts et Aires Protégées ;

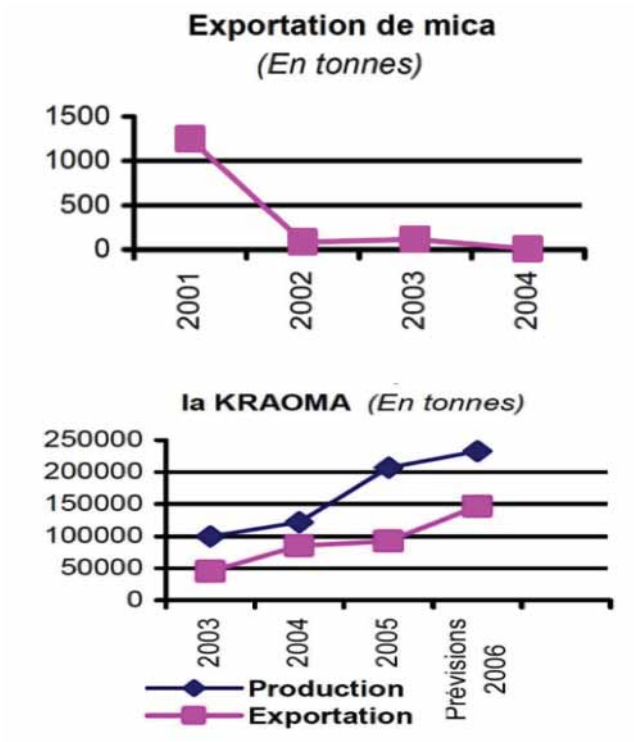

les Mines et Industries Extractives ; les Eaux et Services Ecologiques ; le Trafic des Ressources Naturelles ; les Ecosystèmes marins et côtiers, à travers des chantiers de renforcement de capacités, de réseautage, de plaidoyer/ de lobby, de justice environnementale et surtout de la communication.

Dans sa manière de faire, pour assurer pleinement son rôle de vraie société civile, AVG, à travers ces commissions thématiques, a élaboré un document de cadrage politique au vue d'une élaboration d'une vision, dont celui des Mines et des industries extractives se repose sur la sécurisation juridique, institutionnelle et économique du secteur, en passant par la sécurisation des investissements, ainsi que la priorisation de la gestion efficace des bases de données et d'informations techniques, juridiques et institutionnelles. Ainsi, AVG pose ses idéaux fondateurs dans la promotion de la bonne gouvernance minière, à travers une vision : 'le secteur des Industries extractives est un domaine de bonne gouvernance exemplaire et un moteur de développement socio-économique durable à divers niveaux à Madagascar.'

Quid du secteur extractif à Madagascar?

Madagascar n'est pas, initialement, un pays à vocation minière mais vu l'évolution du contexte international conjuguée avec la croissance continuelle de la population[2] et la soif de développement, la grande Ile est devenue un nouvel *el dorado* des grandes compagnies minières toujours en quête de nouvelles ressources afin de satisfaire les besoins croissants du monde contemporain. Le sous-sol malagasy, surtout la partie occidentale, est riche en mines et minerais (pierre précieuses[3] et d'ornementation, de gemmes et de minerais industriels : chromite, graphite, mica, zircon, ilménite, nickel, fer, titanium, uranium, cuivre, charbon, quartz de fonte et piézo-électrique …)

Présentement, quelques grands projets miniers sont actifs et/ou opérationnels à l'instar d'Ambatovy pour le Nickel et le Cobalt, QMM (Qit Minerals Madagascar)/Rio Tinto et Toliara Sands pour l'Ilménite et le chrome par KRAOMA (Kraomita Malagasy), d'autres sont en phase gestationnelle comme le fer par WISCO à Soalala, le Vanadium/Nickel -Cuivre /Argent –Or à Fotadrevo, Vohibory et Ampanihy par Malagasy Minerals, Green Giant Project et Energizer.

Outre les mines, Madagascar est aussi un véritable reliquaire pétrolière que ce soit en offshore qu'en on shore. Environ 17 grandes compagnies pétrolières sont dans nos murs pour la phase exploratoire. Suivant le cas de Tsimiroro (huile lourde) par Madagascar Oil, les recherches se fructifient. En effet, ce dernier projette '*d'écouler 55 000 barils sur le marché local, à partir du second semestre de cette année sur une durée de six mois*'. *L'huile lourde est plutôt destinée aux industries utilisant des groupes électrogènes en les mélangeant avec du gas-oil. Ce sera vendu au prix couvrant le coût de production et le frais de transport'* dixit Stewart Ahmed le directeur général de la compagnie, lors d'une conférence de presse en mois de Mai dernier.[4] Inspiré par ce fait, le Président Hery Rajaonarimampianina éloge l'entrée de Madagascar parmi les pays producteurs de pétrole comme il le proclame fièrement, lors de la cérémonie marquant la première production de pétrole, à Tsimiroro le 18 Juin dernier: *'pour la première fois dans son histoire, Madagascar devient un pays producteur de pétrole. Ce rêve qui s'est réalisé est un don de Dieu, et cela représente une fierté due en grande partie prenantes, publiques et privée, dont Madagascar Oil, l'OMNIS et l'ONE'.*[5]

> …le secteur des Industries extractives est un domaine de bonne gouvernance exemplaire et un moteur de développement socio-économique durable à divers niveaux à Madagascar…

Madagascar, dans sa position actuelle, est vers un agenda de relance économique. Le développement du secteur minier, une des ressources stratégiques pour l'essor économique et social de Madagascar, est un sujet d'actualité. Outre le Gouvernement central et les sociétés privées, divers partenaires, techniques et financiers, se sont aussi intéressés à ce développement et ont exprimé leurs avis à travers des études et publications. En 2013, par exemple, La Banque Mondiale, dans le Rapport sur l'Environnement (*Country Environnemental Analysis*), a clairement lancé en second message que: *'Les ressources naturelles sont un élément déterminant de l'avenir du pays. Le développement humain proviendra de la transformation efficace du capital naturel en capital productif et humain. L'efficacité de cette transformation dépend de la bonne gouvernance des ressources naturelles'.*

La délivrance des permis miniers est en suspend due à la récente situation politique de Madagascar. Et la reprise de cette délivrance est très attendue, notamment par le secteur privé et les divers partenaires, suite au dernier salon international des mines organisé les 19 au 21 juin derniers pour la relance du secteur minier. Une politique nationale des mines est alors prévue dans le programme du nouveau ministère auprès de la présidence et des ressources stratégiques, idem aussi pour l'état de lieux des permis.

Tenant compte de tous ces propos et au biais de ces belles promesses, la machine est déjà lancée mais sommes-nous réellement prêts à entrer dans l'ère minière et pétrolière pour le développement de Madagascar et surtout pour le développement humain?

Société civile : regards et actions

L'Alliance Voahary Gasy, société civile environnementale, a posé ses briques dans la promotion de la bonne gouvernance du secteur à travers son document de politique et sa vision dans la bonne gouvernance des ressources minières, prône la cohérence des activités du secteur avec les dispositifs environnementaux et ceux relatifs à l'aménagement du territoire, tout en insistant sur l'information- éducation- communication, base de tout emplois. L'AVG, en tant que société civile pouvant représenter les citoyens malagasy, notamment les plus vulnérables[6], se doit ainsi de s'approprier la signification profonde de ces deux défis, (1) son *droit* d'être consulté, pris en compte et considéré comme acteur incontournable ; (2) sa *responsabilité* d'interpeller, de mobiliser, de plaidoyer, de proposer, d'anticiper, de dénoncer.

Pendant les trois dernières années, l'AVG a pu interpeller contre l'éventuelle exploitation du pétrole non conventionnel qui, comme nous le savons, pourrait beaucoup nuire au développement humain ; asseoir la responsabilité sociétale des industries extractives chinoises ; développer dans un processus participatif un premier arrêté régional sur la gouvernance minière et instaurer, avec la collaboration du secteur privé, un numéro vert pour interpeller les éventuelles dérives à l'exploitation non rationnelle des ressources naturelles à Madagascar.

Durant sa présentation sur les Retombées Minières le 23 Juin 2014, le Président de l'AVG, Razakamanarina Ndranto a déclaré : *'Madagascar risque de subir de plein fouet la Malédiction des ressources car l'état de gouvernance actuel (corruption généralisée, consultation publique inappropriée, inexistence de vision concertée pour la gestion durable des ressources naturelles, etc.) ne permet pas d'assurer que les intérêts des Malagasy seront protégés et optimisés. L'implication du public et de la vraie société civile est la clé pour asseoir une bonne gouvernance minière au niveau régional. Investir dans des programmes de participation publique, d'accès à l'information et d'accès au mécanisme de doléance baissera significativement les conflits sociaux et environnementaux à tous les niveaux.'*

Notes

1. Source : Ambassade de France à Madagascar/MINER – DGTIPE 2007.
2. www.worldpopclock.com.
3. Béryl: émeraude ; Corindon: rubis, saphir ; Célestite ; Tourmaline ; Variétés de Quartz ; Grenat.
4. http://www.midi-madagasikara.mg/economie/2014/05/13/huile-lourde-tsimiroro-vente-test-73-000-barils-marche-local/
5. Parution dans le quotidien MALAZA n° 2880 du 19 juin 2014, section Politique.
6. L'on entend par « vulnérable », tout individu affecté par des exploitations des ressources, et qui se trouve dans l'incapacité d'agir, supportant ainsi les lourdes conséquences des décisions prises.
7. Voir www.alliancevoaharygasy.mg

Ndranto Razakamanarina (à gauche) est le Président de l'Alliance Voahary Gasy, plateforme de la société civile malgache pour l'environnement, et Holly Rakotondralambo est le Leader de la Commission « Mines et Industries extractives d'AVG. [7]

Le point sur les APE

La Commission européenne veut introduire un échéancier flexible pour la ratification des APE régionaux

D'après nos sources, la Commission européenne (CE) a transmis au Parlement européen un document précisant les étapes que les régions ayant paraphé un APE devront suivre afin de rester couvertes par le règlement 1528 concernant l'accès au marché durant les processus de ratification nationaux des pays ACP.

Le règlement 1528 est l'instrument juridique qui accorde aux pays ACP ayant conclu un APE intérimaire (APEI) un accès temporaire en franchise de droits et sans contingent (EFDESC) au marché de l'Union européenne. Cette disposition a été introduite pour éviter de perturber les exportations durant la mise en œuvre des APEI et durant la poursuite des négociations des APE définitifs. Le règlement 1528 a été modifié en 2011 afin que les pays qui avaient signé un APE intérimaire et dont on estimait qu'ils avaient pris suffisamment de mesures en vue de sa ratification et de sa mise en œuvre puissent être retirés de la liste des pays bénéficiaires, en principe, à compter d'octobre 2014.

À l'époque, cette modification a été largement perçue comme le moyen d'accélérer les négociations autour des APE : les pays devraient soit s'en tenir à leur APEI, soit conclure de nouveaux accords régionaux avant la « date-butoir » pour préserver leurs lignes d'exportation EFDESC vers l'Union européenne.

Depuis, les négociations régionales se sont effectivement accélérées et plusieurs groupements les ont clôturées récemment ou sont en passe de le faire.

Techniquement parlant, il est néanmoins peu probable que les groupements régionaux puissent faire ratifier ces accords au niveau national d'ici le mois d'octobre 2014. Les procédures de ratification des accords commerciaux internationaux varient d'un pays à l'autre, mais supposent parfois le vote d'une loi, ce qui peut prendre des mois, voire des années.

La proposition de la Commission ajouterait les groupements régionaux ayant paraphé un APE régional à la liste des bénéficiaires du règlement 1528 sous la forme d'un acte délégué, sur la base de l'article 2.2 du règlement.

Les dirigeants de la CEDEAO entérinent l'APE ouest-africain

Le 10 juillet 2014, le groupe de négociation de l'Accord de partenariat économique (APE) de l'Afrique de l'Ouest a été le premier à conclure et à entériner officiellement un APE régional avec l'UE après que la 45ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO ait approuvé l'accord négocié, ce qui fait de l'Afrique de l'Ouest la première région à conclure un tel accord.[1]

Comme nous vous l'avions laissé entendre ces derniers mois, un compromis technique avait été trouvé au mois de janvier dernier sur divers points de désaccord, mais le Nigeria avait refusé d'entériner l'APE lors des précédentes Conférences des Chefs d'État et de gouvernement en raison des divers « motifs de préoccupation » que lui inspirait le texte en l'état.

Depuis, des fonctionnaires ghanéens, ivoiriens, nigérians et sénégalais se sont réunis à plusieurs reprises pour analyser les motifs de préoccupation du Nigeria. Ils sont convenus de réviser certaines clauses de l'accord. Ils ont par ailleurs insisté sur diverses flexibilités existant dans le projet d'accord. On ignore si ce dernier, finalisé en janvier, a été amendé pour tenir compte des motifs de préoccupation nigérians.

L'accord intervient au terme de près de dix années de négociations parfois tendues entre l'UE et la CEDEAO – ainsi qu'entre la CEDEAO et ses États membres. C'est l'unité même du groupement africain qui était en jeu et égratignée par certains membres comme le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Nigeria. Les deux premiers tenant absolument à conserver leurs réductions tarifaires héritées des anciennes Conventions de Lomé, tandis que le Nigeria s'inquiétait de signer un accord qui, à son sens, restreignait son espace politique et mettait en danger sa base industrielle.

Cette approbation est de bon augure pour l'intégration régionale de l'Afrique de l'Ouest dans la mesure où l'on a évité la fragmentation. Le gouvernement nigérian semble avoir estimé qu'il valait mieux se rallier à ses voisins régionaux, qui avaient déjà tous accepté le compromis, plutôt que de rejeter un accord envers lequel il émettait de nettes réserves.

Grâce à cet accord paraphé, les exportations ouest-africaines pourront bénéficier des dispositions du règlement 1528 deux années de plus, qui seront mises à profit pour le processus de ratification nationale (cf. supra).

La SADC clôture la négociation de son APE

Le 15 juillet 2014, les négociateurs en chef de l'UE et du groupe SADC ont « paraphé » leur Accord de partenariat économique, faisant de la SADC la deuxième région à conclure un accord régional,[2] après l'Afrique de l'Ouest. Cet accord garantit au Botswana, au Lesotho, à la Namibie et au Swaziland le maintien de leur accès en franchise de droit et sans contingent vers le marché de l'UE et améliore nettement

le sort de l'Afrique du Sud tout en préservant la cohérence fonctionnelle de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU).

Cet accord s'accompagne d'importantes avancées dans l'amélioration des règles d'origine, censées faciliter le commerce intrarégional et l'industrialisation entre les pays d'Afrique de l'Est et australe. Toutes les questions en suspens ont été résolues, d'après le communiqué de presse.

Aux termes de cet accord, l'Afrique du Sud bénéficiera d'un bien meilleur accès au marché de l'UE qu'au titre du régime commercial actuel (l'Accord sur le commerce, le développement et la coopération avec l'Afrique du Sud, TDCA) puisqu'il y aura un élargissement de l'accès pour 32 produits agricoles, une augmentation des quotas pour le vin, le sucre et l'éthanol et un accès plus favorable pour les fleurs, les produits laitiers et les fruits, entre autres. L'Afrique du Sud et l'UE ont par ailleurs scellé un accord historique sur les indications géographiques qui permettra à l'Afrique du Sud de protéger les appellations de ses vins et d'autres produits du terroir.

Des organes de presse swazi[3] et namibien[4] rapportent que leurs gouvernements respectifs ont pris des mesures immédiates pour parapher et ratifier un APE régional. En Afrique du Sud, le texte devrait être soumis au Cabinet dans les deux prochains mois, après que sa conformité juridique ait été vérifiée par les autorités sud-africaines.[5]

À l'instar de l'Afrique de l'Ouest, le groupe APE de la SADC, en paraphant le texte, conservera son accès au marché de l'UE durant deux ans, en attendant la ratification de l'accord.

Le Cameroun en passe de ratifier son APE intérimaire

Le Sénat et l'Assemblée nationale camerounais ont autorisé le Président Paul Biya à ratifier l'APE intérimaire conclu en 2009, d'après un article paru dans *Jeune Afrique*.[6]

Dans ces colonnes, nous vous avions rapporté que des journaux camerounais s'étaient déjà fait l'écho de rumeurs dans leur pays selon lesquelles le Président Biya était favorable au bétonnage de l'accord conclu en 2009. Peu après, les ministres du commerce de la région avaient demandé au secrétariat régional d'accélérer les négociations régionales.

La négociation d'un APE pour l'Afrique centrale avançant à pas de tortue, il était néanmoins peu probable que la région puisse conclure à un APE régional complet avant octobre 2014 ou au plus tard à cette date.

On ignore pour l'heure si les négociateurs européens et d'Afrique centrale se sont rencontrés au cours des derniers mois, ou s'ils comptent le faire dans l'avenir.

Notes

1. http://news.ecowas.int/presseshow.php?nb=134&lang=en&annee=2014
2. http://www.dti.gov.za/editmedia.jsp?id=3079
3. http://www.times.co.sz/business/97926-sd-successfully-completes-epa-requirements.html
4. http://www.bernama.com.my/bernama/v7/wn/newsworld.php?id=1054160
5. http://www.dti.gov.za/editmedia.jsp?id=3079
6. http://economie.jeuneafrique.com/index.php?option=com_content&view=article&id=22576

Quentin de Roquefeuil est chargé de mission politique chez l'ECDPM (c'est la dernière fois qu'il rédige les Dépêches sur les APE pour *GREAT insights*. Il a en effet accepté un nouveau poste chez SAANA. L'équipe d'ECDPM tient à lui adresser ses remerciements et à lui souhaiter bonne chance dans sa nouvelle carrière.

Dernières parutions et blogs en français

Vous pouvez lire, télécharger et partager l'ensemble de notre travail sur le Sahel dans le Dossier Sahel de l'ECDPM Notre série de blogs sur les stratégies internationales dans le Sahel vise à mieux outiller les professionnels qui travaillent dans la région.

ECDPM, ESRF, LARES. 2014. Évaluation indépendante du Fonds fiduciaire multi-donateurs du PDDAA. (Document de réflexion 158). Maastricht: ECDPM.

CAADP

Ce rapport constate que le Fonds fiduciaire multi-donateurs (FFMD) d'appui au Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) a joué un rôle essentiel dans le renforcement des capacités des institutions chargées de faire progresser le PDDAA aux niveaux continental et régional et dans l'amélioration de la coordination autour du PDDAA. Il relève néanmoins d'importantes lacunes dans la traduction de cet appui en impacts concrets à l'échelon national.

Mackie, J., El Fassi, S., Rocca, C., Grosse Puppendahl, S. 2014 A question of leadership? Challenges for Africa-EU relations in 2014 (Insights policies and management 5). Maastricht: ECDPM.

African Union Commission. 2014 The Bulletin of Fridays of the Commission - Making EU-Africa relations future-proof • Le Bulletin des Vendredis de la Commission - Pérenniser les relations Afrique-UE • Volume 6 No. 1 June/Juin 2014. Addis Ababa: African Union Commission.

Prochain numéro en français de *GREAT insights* sur "Les APE et au-delà", October 2014, volume 3, numéro 9

Abonnez-vous a *GREAT insights* au : *www.ecdpm.org/subscribe*
Pour lire les numéros précédents de *GREAT insights*, aller à *www.ecdpm.org/GREAT*